

Commune de Colline-Beaumont

Projet d'aménagement d'un camping de 500
emplacements

SA AUTHIE TOURISME



BILAN DE CONCERTATION PRELABLE

Mai 2025

Table des matières

1. Préambule	4
1.1. Maître d'ouvrage.....	4
1.2. La concertation préalable	4
2. Les phases de la concertation préalable	5
2.1. L'avis.....	5
2.2. La concertation	9
a. Le site internet	9
b. Le dossier de présentation de la concertation préalable	11
3. Le bilan de la concertation	15
3.1. Les chiffres	15
3.2. La synthèse	16
a. Oppositions au projet (majoritaires)	16
b. Soutiens au projet.....	17
c. Position des « parties organisées ».....	18
d. Points neutres ou peu clairs.....	19
4. Proposition de mesures	20
4.1. Aspects environnementaux	20
4.2. Aspects sociaux et environnementaux	20
4.3. Aspects économiques	20
4.4. Gouvernance.....	20
4.5. Alternatives.....	20
5. ANNEXES	21
5.1. Registre	21
5.2. Courrier déposé	41

1. Préambule

1.1. Maître d'ouvrage

La présente étude d'impact vise à évaluer les effets de l'implantation d'un projet d'aménagement de terrain de camping 5 étoiles sur la commune de Colline-Beaumont située dans le département du Pas-de-Calais, en région Hauts-de-France.

Le projet est porté par SA AUTHIE TOURISME.

SA AUTHIE TOURISME

**VEG La Vache Verte
62180 CONCHIL-LE-TEMPLE**

SIRET : 32185283200013

Président du directoire : Laurent PRUVOT-KURKOWSKI

Directeurs : Jean-Paul PRUVOT-KURKOWSKI et Hubert-Olivier PRUVOT

Email : contact@authie-tourisme.fr



1.2. La concertation préalable

Dans le cadre de la phase amont, le code de l'environnement organise depuis le 1^{er} janvier 2017 une procédure de concertation préalable, principalement régie par les articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24.

Cette concertation préalable vise à permettre un débat sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques ou orientations du projet concerné, des enjeux socio-économiques associés, ainsi que des impacts significatifs de ce projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat contribue à aborder, le cas échéant, des solutions alternatives (y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre). Cette concertation préalable permet aussi d'anticiper les questions d'information et de participation du public après sa clôture.

L'initiative de la présente concertation a été prise spontanément par le porteur de projet. Les modalités y sont alors librement fixées¹. La concertation doit toutefois respecter certaines modalités minimales prévues à l'article L.121.16 du code de l'environnement :

- une concertation d'au moins 15 jours et 3 mois au plus ;
- une information du public sur les modalités et la durée de la concertation, réalisée 15 jours avant le début de la concertation selon certaines modalités de publicité ;
- un bilan de la concertation préalable rendu public.

¹« [La concertation préalable du code de l'environnement](#) » CEREMA _ fiche outil de janvier 2021. Ce document a aussi servi au cadre de l'ensemble de la concertation et de ce dossier.

- une indication, par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable, des mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements de la concertation.

2. Les phases de la concertation préalable

2.1. L'avis

Cadre réglementaire : « Au moins 15 jours avant le début de la concertation, le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable publie un avis indiquant :

- *L'objet de la concertation préalable, sa durée et ses modalités ;*
- *Si cette concertation est organisée à l'initiative du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable, ou si celle-ci lui a été imposée (avec, dans ce dernier cas, les mentions de la décision demandant la concertation et du site internet où elle est publiée) ;*
- *Si un garant de la concertation a été désigné, les nom et qualité de ce garant ;*
- *L'adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation préalable. »*

Cet avis a été publié 15 jours avant le 28 avril 2025 :

- Sur le site internet du maître d'ouvrage
- Dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Pas de Calais.

**AVIS DE CONCERTATION PREALABLE
DU PUBLIC**

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement
RELATIVE A LA CREATION D'UN CAMPING
SUR LA COMMUNE DE COLLINE-BEAUMONT.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE
Dans le cadre de la phase amont, le code de l'environnement organise depuis le 1er janvier 2017 une procédure de concertation préalable, principalement régie par les articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24.
Cette concertation préalable vise à permettre un débat sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques ou orientations du projet concerné, des enjeux socio-économiques associés, ainsi que des impacts significatifs de ce projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat contribue à aborder, le cas échéant, des solutions alternatives (y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre). Cette concertation préalable permet aussi d'anticiper les questions d'information et de participation du public après sa clôture.

ARTICLE 2 : Durée de la concertation préalable
15 jours consécutifs, **du lundi 28 avril au jeudi 13 mai inclus.**

ARTICLE 3 : Dossier et modalités de concertation
Le dossier de concertation sera tenu à disposition du public, en version numérique sur le site internet dédié, <https://www.registre-dematerialise.fr/6203> pendant la durée susvisée.
Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions : par voie électronique directement sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6203>

ARTICLE 4 : SUITES DE LA CONCERTATION PREALABLE
Bilan de la concertation : Le bilan de la concertation sera établi conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L. 121-16, R-121-23, et R-121-24), dans les 3 mois au plus tard après la fin de la concertation. Il comprendra un bilan réalisé, présentant les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation. Ces documents seront publiés sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6203>.

Attestation de parution

Commande n°11019861



est la marque commerciale de

LA VOIX MÉDIAS

8 place du Général de Gaulle

CS 10549 - 59023 LILLE Cedex

SAS au capital de 37 500€

N° siret : 452 279 151 00040 - Code NAF : 7312 Z

RCS Lille Métropole - N° TVA : FR 10452279151

CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

IBAN : FR76 1670 6050 9216 1038 4910 168

RIK : AGRIFRPP867

Date :

10/04/2025 14:00:39

PAYSAGE 360

Monsieur Vincent HELLEBOID

372B AVENUE DE SAINT-OMER

62810 ARDRES

FRANCE

Contact commercial

Karen Fiolet

Tél: 0 820 67 41 41

@: serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Client : 96150598

Référence de la commande :

Libellé commande: AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC RELATIVE A
LA CREATION D'UN CAMPING SUR LA COMMUNE DE COLLINE
-BEAUMONT.

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 14/04/2025

Edition : La Voix du Nord - Ann. Légales Dept PdCalais

Annonce n° 4586461 - 2002284518

Date de parution : 14/04/2025

Edition : Nord Eclair - Toutes Editions

Annonce n° 4587620 - 2002285332

Le directeur de publication

•Par voie d'affichage dans les mairies des communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet : communes de Colline Beaumont, Conchil le Temple, Tigny En Gohelle, Nempont, communes susceptibles d'être affectées par le projet, notamment les flux.

Quelques exemples d'affichage en commune :



Affichage en commune de Nempont et Colline Beaumont

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement
**RELATIVE A LA CREATION D'UN CAMPING SUR LA COMMUNE
DE COLLINE-BEAUMONT.**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre de la phase amont, le code de l'environnement organise depuis le 1^{er} janvier 2017 une procédure de concertation préalable, principalement régie par les articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24.

Cette concertation préalable vise à permettre un débat sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques ou orientations du projet concerné, des enjeux socio-économiques associés, ainsi que des impacts significatifs de ce projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat contribue à aborder, le cas échéant, des solutions alternatives (y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre). Cette concertation préalable permet aussi d'anticiper les questions d'information et de participation du public après sa clôture.

ARTICLE 2 : Durée de la concertation préalable

15 jours consécutifs, du lundi 28 avril au jeudi 13 mai inclus.

ARTICLE 3 : Dossier et modalités de concertation

Le dossier de concertation sera tenu à disposition du public, en version numérique sur le site internet dédié, <https://www.registre-dematerialise.fr/6203> pendant la durée susvisée.

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions : par voie électronique directement sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6203>

ARTICLE 4 : SUITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Bilan de la concertation : Le bilan de la concertation sera établi conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L. 121-16, R-121-23, et R-121-24), dans les 3 mois au plus tard après la fin de la concertation. Il comprendra un bilan réalisé, présentant les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation. Ces documents seront publiés sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6203>.

2.2. La concertation

La concertation s'est tenue pendant 15 jours du 28 avril au 13 mai 2025.

Le public a pu faire part de ses observations et propositions selon les modalités qui ont été prévues (sur un registre dématérialisé sur le site internet où a été publié le dossier). Modalité : Recueil de contributions exclusivement dématérialisées via le registre en ligne (www.registre-dematerialise.fr/6203).


a. Le site internet

Présentation | Déroulement | Documents de présentation | Les contributions | Déposer une contribution

Présentation de la concertation

Attention ! Vous visualisez ce registre car vous êtes identifié.

Ce site web est clos depuis le mardi 13 mai 2025 à 23:59



Information du public


Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

L'objectif de ce site web est de permettre au public de prendre connaissance plus facilement du projet puis de consigner ses contributions et propositions.

Partagez sur les réseaux sociaux

l'adresse de ce site web de participation citoyenne.

[Tweet](#)



PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE CAMPING 5 ÉTOILES SUR LA COMMUNE DE COLLINE BEAUMONT

DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE mis à disposition du public

SA AUTHÈRE TOURISME
Chemin des bœufs
62180 CONCHIL-LE-TEMPLE

CONCERTATION PRÉALABLE
AU TITRE ARTICLES L.121-15-1 A L.121-21 ET R.121-19 A R 121-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

COLLINE-BEAUMONT : concertation préalable à la création d'un camping sur la commune

Dans le cadre de la phase amont, le code de l'environnement organise depuis le 1er janvier 2017 une procédure de concertation préalable, principalement régie par les articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R 121-24.

Cette concertation préalable vise à permettre un débat sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques ou orientations du projet concerné, des enjeux socio-économiques associés, ainsi que des impacts significatifs de ce projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat contribue à aborder, le cas échéant, des solutions alternatives (y compris, pour un projet, son absence de mise en oeuvre). Cette concertation préalable permet aussi d'anticiper les questions d'information et de participation du public après sa clôture.

La concertation préalable se déroulera du lundi 28 avril 2025 au jeudi 13 mai 2025 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

[Présentation](#)[Déroulement](#)[Documents de présentation](#)[Les contributions](#)[Déposer une contribution](#)

Déroulement



Attention ! Vous visualisez ce registre car vous êtes identifié.

Ce registre dématérialisé est accessible ici 24h/24h durant toute la période d'ouverture de la consultation publique dont vous trouverez les dates ci-dessous. Ce service vous est proposé dans le cadre de la procédure globale de démocratie participative.

Dates d'ouverture et clôture

Ce registre dématérialisé est ouvert à la population du **Lundi 28 avril 2025 à 00h00** au **Mardi 13 mai 2025 à 23h59**.

Partagez sur les réseaux sociaux

l'adresse de ce site web de participation citoyenne.

[Tweet](#)[Présentation](#)[Déroulement](#)[Documents de présentation](#)[Les contributions](#)[Déposer une contribution](#)

Documents de présentation



Attention ! Vous visualisez ce registre car vous êtes identifié.

Les documents de présentation du projet sont disponibles en cliquant sur le bouton ci-dessous :

[AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE \(0.11Mo\)](#)[DOSSIER DE PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE \(2.21Mo\)](#)

b. Le dossier de présentation de la concertation préalable



PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE CAMPING 5 ÉTOILES SUR LA COMMUNE DE COLLINE BEAUMONT

DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE
mis à disposition du public

SA AUTHIE TOURISME
Chemin des bois
62180 CONCHIL-LE-TEMPLE



CONCERTATION PREALABLE

AU TITRE ARTICLES L.121-15-1 A L.121-21 ET R.121-19 A R 121-2 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT

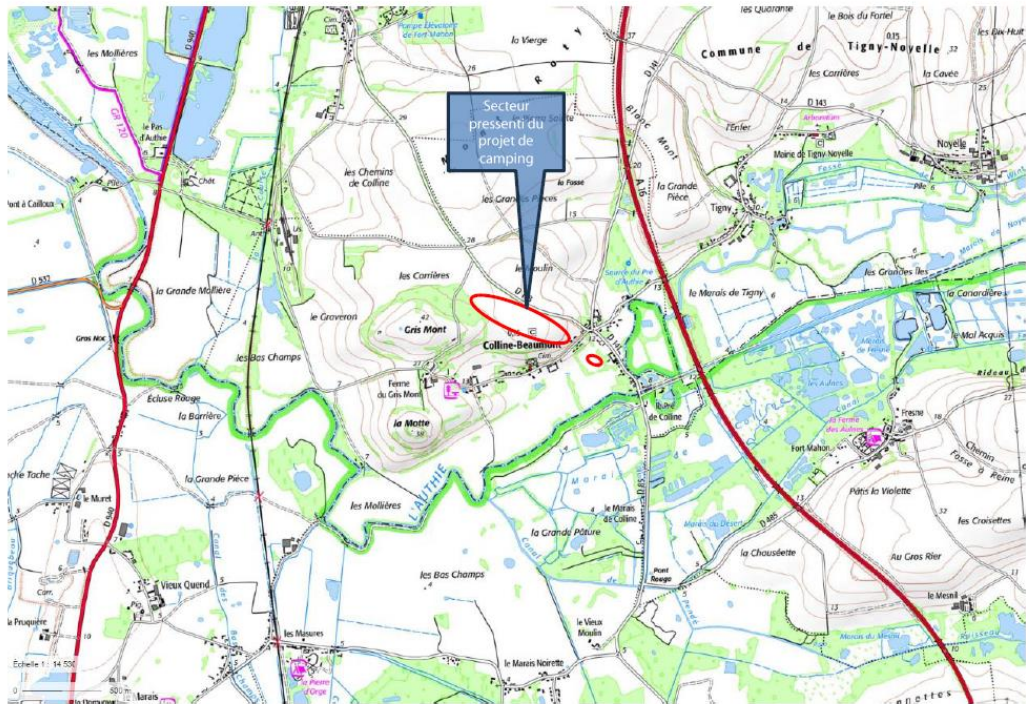


TABLE DES MATIERES

1. <i>Plan de situation de projet</i>	<i>p3</i>
2. <i>Plan du secteur pressenti du projet</i>	<i>p4</i>
3. <i>Notice de présentation</i>	
• <i>Préambule</i>	<i>p5</i>
• <i>Contexte et objectifs</i>	<i>p6</i>

2

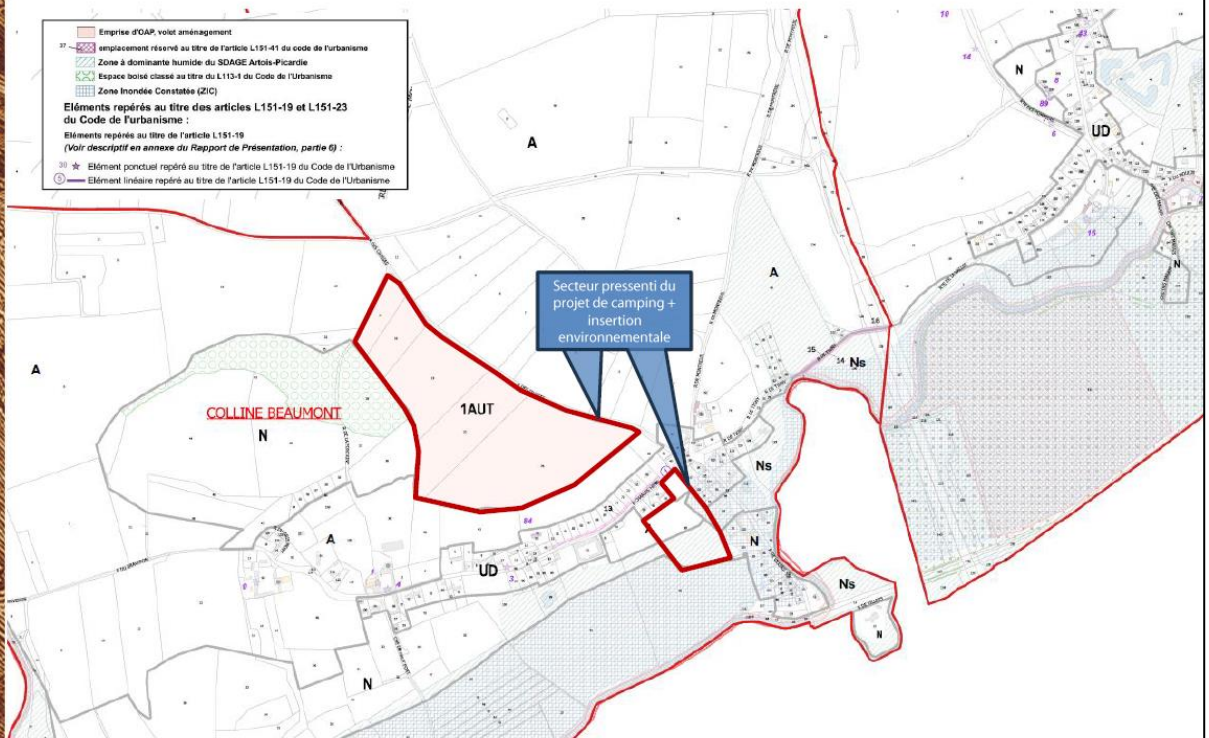
PLAN DE SITUATION DU PROJET



Le projet est situé sur la commune de Colline Beaumont (62180) dans le département du Pas de Calais (62)

PLAN DU SECTEUR PRESSENTI DU PROJET

- Emprise d'OAP, volet aménagement
 - 27 emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
 - Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie
 - Espace boisé classé au titre de l'article L131-4 du Code de l'urbanisme
 - Zone Inondée Constatée (ZIC)
- Éléments repérés au titre des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'urbanisme :
- Éléments repérés au titre de l'article L151-19
(Voir descriptif en annexe du Rapport de Présentation, partie G) :
 - 30 ★ Éléments ponctuels repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Éléments linéaires repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme



Extrait du PLU

NOTICE DE PRESENTATION

PREAMBULE

Le projet est situé sur la commune de Colline Beaumont dans le département du Pas de Calais (62).

Au titre articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-2 du code de l'environnement il a été choisi de mener une concertation préalable à la création de ce camping.

Cette concertation préalable constitue une étape importante qui permet d'informer et d'associer, durant la phase d'élaboration d'un projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par celui-ci.

Le présent dossier vise à présenter les enjeux et objectifs du projet d'aménagement de camping à Colline Beaumont.

Dans un second temps, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement, annexe à l'article R.122-2:

-39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement : b) Opérations d'aménagements dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha

-42. Terrains de camping et caravanage: Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs

Cette étude d'impact qui permettra de présenter un projet plus précis, ses effets et mesures environnementales fera elle aussi l'objet d'une enquête publique.

À l'issue de la concertation, l'ensemble des remarques formulées sera analysé et fera l'objet d'un bilan.

Le bilan de la concertation sera établi conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L. 121-16, R-121-23, et R-121-24), dans les 3 mois au plus tard après la fin de la concertation. Il comprendra un bilan réalisé, présentant les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation. Ces documents seront publiés sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr>.



NOTICE DE PRESENTATION

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le projet est visé dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (OAP site n°20). L'objectif est ici de décliner l'axe touristique du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du territoire Sud Opalien de la CA2BM. En effet, comme décrit au SCOT, au rapport de présentation et au PADD, la collectivité souhaite concrétiser la réalisation d'un camping haut de gamme sur l'arrière littoral répondant aux évolutions de la demande concernant l'hôtellerie de plein air, en accord avec le cadre environnemental en place.

Rappel des dispositions du DOO du SCOT approuvé le 30 janvier 2014

Le projet de territoire traduit ici une des orientations du SCOT, qui écrit clairement l'ambition d'une offre alternative touristique situation en rétro littorale, et expose déjà le site de Colline Beaumont.

Il y est précisé que le projet aura un impact fortement positif sur la création d'emplois directs et non délocalisables et sur les emplois indirects (artisanat et commerces locaux).

Le projet est donc connu de tous les acteurs de l'aménagement du territoire (décideurs, techniciens et État) depuis de nombreuses années.

Rappel de la nécessaire diversification des structures classiques de l'hôtellerie de plein air sur le territoire Sud Opalien

Une partie de l'économie du territoire est dirigée vers le tourisme balnéaire au travers notamment de la station populaire de Berck. On recense donc sur la ville centre, ainsi que sur les communes de pourtour, plusieurs campings traditionnels dont les prestations sont variées. Toutefois, l'occupation de ces structures est essentiellement estivale et les structures existantes peinent à se renouveler.

L'objectif est multiple : continuer une progression observée du taux de remplissage de l'hébergement touristique et diversifier les possibilités d'accueil tout en répondant aux nouvelles attentes des touristes.

L'offre se veut donc complémentaire aux structures existantes en positionnant le nouveau camping sur un segment haut de gamme (la majorité des structures ont un classement 2 étoiles), labélisé de qualité environnementale, proposant des hébergements alternatifs (architecture insolite répondant à de nouvelles formes, architecture bioclimatique intégrée à l'environnement, etc...)

Le projet vise à replacer le territoire de manière concurrentiel par rapport à ses voisins et à diversifier la clientèle par l'augmentation de touristes Nord Européens (le Royaume Uni, la Belgique et les Pays Bas étant les 3 pays principaux pourvoyeurs de touristes). Le SCOT avait par ailleurs fait le constat de la nécessité de développer ce type de structure à une échelle plus large.



NOTICE DE PRESENTATION

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Rappel de l'intérêt de la localisation du projet de zone 1AUT

Le site retenu se positionne stratégiquement au cœur des Trois Baies (Canche, Authie, Somme), il permet donc une situation centrale sur l'environnement et les paysages propres à ces ensembles naturels préservés.

L'objectif n'est pas de centraliser le projet au sein du périmètre de l'agglomération mais bien au sein des richesses et atouts de découverte touristiques.

Il permet de développer le tourisme « vert » complémentaire au tourisme balnéaire de la côte. Le territoire Sud Opalien est en effet concerné par des ensembles naturels remarquables, identifiés en zone NATURA 2000, ZNIEFF, ZICO, zones humides....

Sur les parcelles retenues, aucun de ces zonages ce sera, bien entendu, affecté par le projet.

Une position permettant l'aménagement de 17 ha + une surface d'insertion environnementale

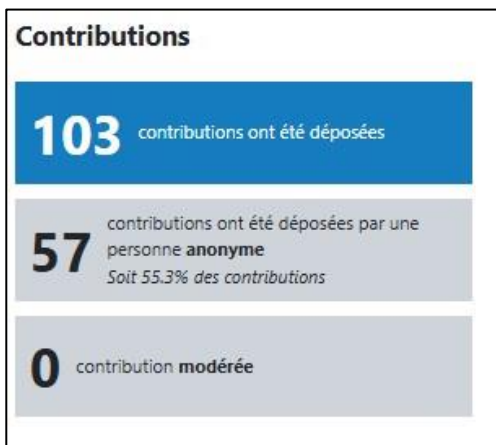
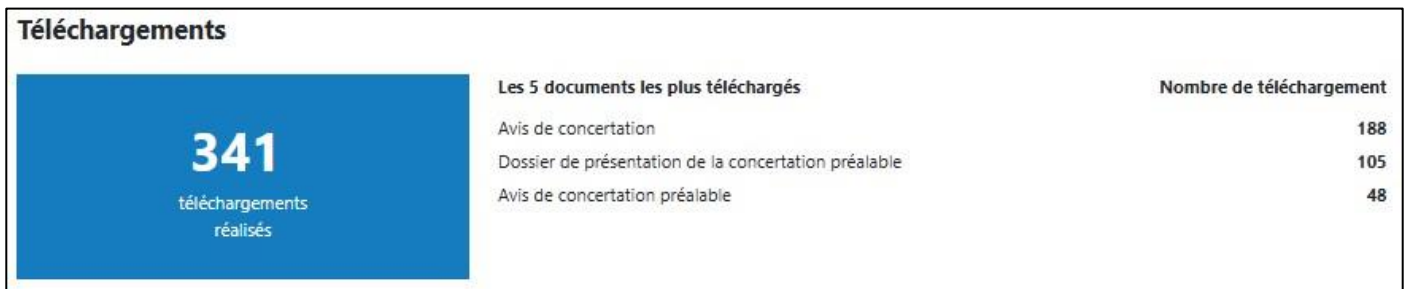
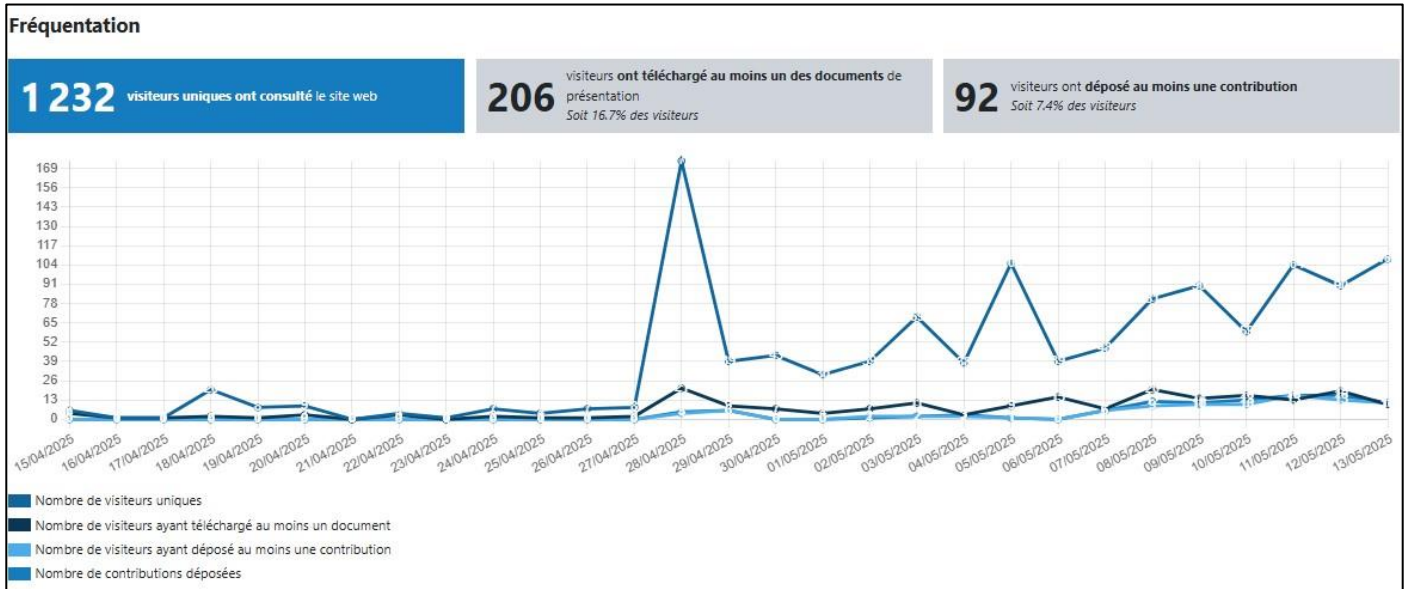
Le concept étudié va répondre aux conditions du développement durable dans son aménagement.

Ces conditions comprennent également un pan économique, les études de faisabilité en cours de ce type d'hébergement de plein air révèlent la nécessité de seuil minimal d'emplacement (\pm 500 emplacements) avec équipements complémentaires qui ont conduit à concevoir un projet de 17 ha et des surfaces complémentaires d'insertion environnementale.



3. Le bilan de la concertation

3.1. Les chiffres






3.2. La synthèse

Les 92 ayant déposé une contribution représentent donc 7,47% des visiteurs, ce pour un total de 103 contributions.

45 contributions sont anonymes, déposées majoritairement plus tardivement que les contributions nommées.

Parmi elles :

-  **27 contributions sont favorables** au projet, (26%)
Contributions 103, 92, 75, 74, 73, 72, 71, 68, 56, 54, 53, 51, 50, 48, 46, 45, 44, 43, 35, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 23
-  **73 contributions sont opposées**, (71%)
Contributions 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 83, 82, 80, 79, 78, 77, 76, 70, 69, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 52, 49, 47, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 34, 33, 32, 24, 22, 21, 20, 19, 18, 17
-  **3 contributions sont peu adaptées, neutres ou peu claires** (questions, remarques techniques, avis ambigus, sans position explicite).(3%)
Contributions 93, 84, 81

11 contributions sont faites par des habitants identifiés comme habitant dans les communes où la publication a été affichée en mairie.

a. Oppositions au projet (majoritaires)

- Un rejet citoyen fondé sur des arguments environnementaux, sociaux et économiques.
- Projet perçu comme inadapté à la taille du village, non intégré dans son tissu local et risqué écologiquement. Le projet est jugé "démessuré" pour un petit village de 140 habitants, capable d'accueillir jusqu'à 2000 personnes, soit l'équivalent d'une petite ville. Les opposants craignent une saturation des infrastructures et une dégradation de l'attractivité du territoire due au tourisme de masse.

A. Arguments environnementaux

- Artificialisation de 17 ha de terres agricoles : contradiction avec la loi « Climat et Résilience » (2021) et les objectifs de zéro artificialisation nette.
- Risques accrus de ruissellement et d'inondation.
- Perte de biodiversité locale (zones de refuge pour faune sauvage).
- Paysage : Dénaturation du paysage rural avec des alignements de mobil-homes
- Eau et déchets : Production importante de déchets et d'eaux usées nécessitant un traitement lourd, avec des risques pour les ressources en eau et les écosystèmes locaux, notamment par pompage vers des stations d'épuration.

B. Arguments sociaux et territoriaux

- Projet disproportionné pour un village d'environ 130 habitants : équivalent à une « ville nouvelle » en période estivale.

- Nuisances sonores : Craintes de bruits excessifs (jeux aquatiques, toboggans, véhicules, soirées musicales)
- Circulation et sécurité : Augmentation significative du trafic routier dans le village, rendant les déplacements difficiles pour les habitants (y compris les engins agricoles) et dangereux pour les cyclistes et randonneurs
- Perte de calme et de l'identité rurale : Le projet est perçu comme une menace pour la tranquillité, le calme, la convivialité et le caractère rural préservé du village de Colline-Beaumont, le transformant en "zone touristique" déshumanisée
- Dégradation de la qualité de vie.
- Impact sur les infrastructures sous-dimensionnées : voirie, assainissement, services publics.

C. Arguments économiques

- Emplois annoncés jugés faiblement durables, principalement saisonniers.
- Le modèle économique type « village fermé » ne profiterait pas au tissu local. Le camping, étant fermé et proposant ses propres services (épicerie, restaurant), ne générerait pas de dynamisme pour les commerces locaux.
- Comparaison avec le camping de la Vache Verte, perçu comme peu bénéfique pour la commune voisine.

D. Gouvernance et transparence

- Manque de concertation et de communication officielle.
- Soupçons de conflits d'intérêts et d'instrumentalisation du projet à des fins privées.

E. Alternatives proposées par les opposants

- Réduire significativement la taille et l'emprise foncière du projet.
- Conduire des études d'impact environnemental approfondies.
- Privilégier un tourisme plus durable, qualitatif et intégré (ex: petit camping pour randonneurs, cyclotouristes, familles modestes, avec accueil paysan et petite épicerie locale).
- Réhabiliter des sites existants.
- Développer des logements locatifs abordables et de qualité pour les jeunes et les familles locales, plutôt que des résidences de tourisme.
- Revoir le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) en tenant compte des risques d'inondation.

b. Soutiens au projet

A. Argumentation économique

- Création d'emplois directs et indirects non délocalisables. (Plusieurs font référence au camping de la Vache Verte (Conchil-le-Temple), considéré comme un exemple de bonne gestion, intégration paysagère et calme). Le

projet est présenté comme créateur d'emplois directs (entretien, accueil, etc.) et indirects, à l'année et saisonniers, bénéfiques pour les jeunes et l'économie locale, notamment pour les communes rurales.

- Augmentation potentielle des recettes fiscales.
- Valorisation du foncier aujourd'hui peu ou pas exploité.

B. Intérêt touristique et territorial

- Rééquilibrage des flux touristiques entre littoral et arrière-pays.
- Expérience positive des gestionnaires du « Village de la Vache Verte » mise en avant.
- Contribution au dynamisme rural via des services et animations.
- Le camping est vu comme un atout pour le rayonnement de la région touristique, améliorant l'accueil des touristes et stimulant l'économie locale et les commerces, y compris les petits commerces qui pourraient disparaître sans le tourisme.

C. Approche environnementale revendiquée

- Promesse d'une végétalisation importante du site.
- Engagements de bonne intégration paysagère.

Certains soutiens semblent **proches du porteur de projet ou du secteur du tourisme**, voire **issus du monde professionnel ou institutionnel** (ex. : anciens élus, artisans, résidents connaissant bien le territoire). Cela structure leur contribution autour de **logiques de développement local**, avec un langage technique ou institutionnel.

Certains soutiens reconnaissent les inquiétudes mais proposent des **compromis** : conditions de réussite, exigence de garanties (écologie, intégration, tranquillité).

D. Cohabitation avec les touristes

- L'expérience d'autres campings gérés par les mêmes initiateurs suggère une cohabitation paisible et un respect de l'environnement.

c. Position des « parties organisées »

Acteurs collectifs ou institutionnels (par opposition aux citoyens individuels) qui participent à la concertation

- Association GDEAM-62 : opposition ferme.
- Un agriculteur et des résidents locaux² : majoritairement opposés.

² Critères pour être considéré comme résident local identifié (38% des 103 contributions)

1. **Vivent à Colline-Beaumont** de manière permanente (domicile principal).
2. **Possèdent une résidence secondaire** sur la commune (même sans y habiter à l'année).
3. **Habitent dans une commune voisine immédiate**, comme :
 - Conchil-le-Temple, Conchil le Temple, Tigny En Gohelle, Nempont
 - Nempont Saint Firmin
 - Villers
 - Berck
 - Merlimont(si leur contribution exprime une proximité géographique directe et des impacts ressentis localement).
4. **Font état d'un lien fort et régulier avec le territoire**, par exemple :
 - fréquentation familiale,
 - propriété foncière,

- Quelques habitants, artisans et acteurs économiques : favorables avec réserves.

d. Points neutres ou peu clairs

- Certaines contributions posent des questions spécifiques sans exprimer d'avis clair sur le projet en lui-même (ex: question sur l'usage d'un chemin communal).
- D'autres demandent des informations complémentaires sur le projet et son emplacement.
- Certaines sont des réponses directes à d'autres contributions, fournissant des liens ou des précisions sans prendre position.
- Certaines soulèvent des interrogations sur des sujets connexes (ex: pourquoi la mairesse n'informe pas les acheteurs de terrains)

activité agricole ou professionnelle sur place.

✘ Exclusions

- Les personnes s'exprimant **sans mention de lien géographique**.
- Les soutiens venant de **villes éloignées** sans attachement revendiqué à Colline-Beaumont (ex. : Amiens, Paris, Mons-en-Barœul... sans autre précision).
- Les contributeurs **anonymes**, à moins qu'ils déclarent clairement habiter Colline-Beaumont ou ses alentours.

4. Proposition de mesures

4.1. Aspects environnementaux

- Présenter l'usage actuel des terres concernées et l'impact sur l'économie agricole actuelle
- Présenter les mesures hydrauliques prévues pour éviter tout risque de surplus d'eau pluviale
- Présenter un état des lieux précis de la richesse écologique des lieux. Proposer des mesures d'insertion présentant une plus-value écologique.
- Paysage : Présenter un état des lieux paysagers et simuler l'implantation du projet sous différents angles.
- Eau et déchets : Présenter les mesures d'insertion du projet au regard des infrastructures existantes.

4.2. Aspects sociaux et environnementaux

- Gestion des flux en période d'affluence
- Analyse des impacts sonores et mesures d'insertion

4.3. Aspects économiques

- Nombre et type d'emplois visés
- Présentation des retombées économiques potentielles pour l'économie locale

4.4. Gouvernance

- Assurer une concertation pour les phases suivantes : Enquête publique en phase étude d'impact ?

4.5. Alternatives

- Présenter les scénarii avec analyses des effets adaptés au projet

5. ANNEXES

5.1. Registre

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Froger Hélène (ln59940@cegetel.net)

Déposée le lundi 28 avril 2025 à 19h11

Adresse postale : 1052 RUE CHARLES HÉNO 62180 COLLINE BEAUMONT

Nous avons appris fortuitement ce projet et cette "consultation". J'espère vraiment que notre avis sera entendu...

Il est évident qu'un camping 5 étoiles à Colline beaumont n'est pas du tout raisonnable. Si nous sommes venus nous installer dans cette commune, c'est pour être au calme et au vert. L'arrivée d'un camping engendrera forcément des désagréments sonores, visuels et environnementaux.

Dans le contexte environnemental actuel, il inadmissible de bétonner une zone naturelle et de bouleverser la faune et la flore. Sans compter la pollution que tous les véhicules touristiques engendrera juste derrière chez nous.

Quels sont les avantages à ce projet ? Je n'en vois aucun, même économique... Il y a suffisamment de camping ailleurs !

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Ghinsberg Nathalie (nathalie.ghinsberg@orange.com) Déposée le lundi 28 avril 2025 à 21h17

Adresse postale : 255 rue Lecourbe 75015 Paris

Je souhaite exprimer mon total désaccord avec ce projet.

Mon mari et moi avons acheté en 2016 une maison sur la commune de Colline Beaumont pour être notre résidence secondaire. Vivant et travaillant à Paris, nous avons recherché un projet à la campagne, au calme, loin de toute l'agitation et de l'activité urbaine. C'est dans ce contexte que nous avons été séduits par la commune de Colline Beaumont, par sa nature préservée et par son cadre loin de l'activité touristique.

Je tiens à préciser qu'au moment de notre achat nous avons pris contact avec le précédent maire, Mr Jegou, afin de nous renseigner sur ce potentiel projet de camping. Le maire nous avait assuré que ce projet était bel et bien abandonné, ce qui nous a permis d'envisager notre achat sur la commune.

Sur le projet lui-même, il me semble totalement démesuré par sa taille et son ampleur par rapport à la commune de Colline Beaumont qui ne recense que 130 habitants à l'année ! Envisager un camping qui hébergerait plus de 10 à 20 fois le nombre d'habitants de la commune m'apparaît totalement disproportionné et déraisonnable : source de nuisances sonores, de pollution, de trafic routier dans un environnement jusque-là préservé.

Les communes rurales doivent conserver leur caractère et leur calme. Héberger un immense camping 5 étoiles est en totale dissonance avec le lieu, la commune et ses habitants.

Non à ce projet !

Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 28 avril 2025 à 21h28 Bonjour,

Je suis contre cette construction de camping. J'aime la tranquillité et le calme de Colline Beaumont. Je crains que les campeurs mettent leurs détritux partout, et fassent trop de bruit.

De plus, ce camping ne fonctionnerait pas : il n'y a aucun commerce à proximité. Merci.

Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 28 avril 2025 à 21h30

Je suis contre, les campeurs et les voitures en plus rendrait Collines trop bruyante !

Contribution n°5 (Web)

Proposée par Emma Fauquet (emma.fauquet@icooud.com) Déposée le lundi 28 avril 2025 à 21h49

Adresse postale : Rue Charles Heno 62180 Colline Beaumont

Je suis tout à fait contre ce projet. Notre petite ville n'a pas besoin d'un mastodonte commercial qui, soit dit en passant, ne marchera pas. Il n'y a pas de commerces à proximité, la vie est calme et paisible : pourquoi venir tout gâcher avec un lieu de nuisances sonores et une surproduction de déchets ?

Je ne comprends même pas l'intérêt de placer le camping ici, ce n'est même pas bien desservi et ça va ruiner le paysage des riverains.

Merci de prendre en considération les vrais habitants avant de vouloir installer des campeurs.

Contribution n°6 (Web)

Proposée par Daniel DUBOIS (danielou.dubois@gmail.com)

Déposée le mardi 29 avril 2025 à 10h55

Adresse postale : 46 rue de la mairie 62180 Conchil-le-Temple

L'implantation du camping à Colline-Beaumont entrainera systématiquement un flux routier beaucoup plus important sur la commune de Conchil-le-Temple.

La route départementale RD 143 vers Colline-Beaumont sera obligatoirement plus fréquentée.

Les services départementaux chargés de la circulation routière devront obligatoirement prendre en compte ce trafic beaucoup plus important et prévoir des aménagements sur l'ensemble des routes départementales de notre commune.

Contribution n°7 (Web)

Proposée par Baillergeau Caroline (caroline_baillergeau@yahoo.fr) Déposée le mardi 29 avril 2025 à 11h14

Adresse postale : 42 rue Danton 94270 LE KREMLIN BICETRE

Bonjour,

Je tiens à exprimer ma préoccupation et mon opposition au projet d'installation d'un camping à Colline-Beaumont où je viens régulièrement car j'apprécie sa tranquillité, son cadre naturel préservé et son éloignement de l'agitation urbaine.

Je suis surprise car l'implantation de ce type d'infrastructure de masse ne répond pas aux attentes des habitants et des visiteurs qui subiront une pollution visuelle et sonore.

Ce projet entrainera des aménagements lourds et des atteintes aux milieux naturels ; en totale contradiction avec les engagements en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité locale.

Je vous remercie de prendre en compte cette contribution.

Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 29 avril 2025 à 14h01

Le projet de Camping sur la commune de Colline Beaumont est un projet qui a été étudié et réfléchi depuis plusieurs années (concertations préalables, études etc),

Un camping similaire sur la commune voisine n'a pas entrainé de nuisances sonores et n'encombre pas plus les routes que les évènements saisonniers sur les communes comme Berck, Merlimont ou le Touquet où les petites communes rurales sont déjà prises d'assaut par les vacanciers.

Le camping respectera certainement une certaine harmonie avec le paysage naturel.

Il ne s'agit d'être pour ou contre ce type de projet mais bien avoir des fondements juridiques au regard de la faisabilité.

Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 29 avril 2025 à 15h00

Bonjour, le camping va ruiner notre tranquillité, les routes vont être abîmées, on a déjà du mal sur certaine partie quand on croise une voiture mais s'il y en a 100 ça devient impossible. Colline Beaumont est un village calme assez éloigné et tout de même assez proche des plages, pour n'en avoir que les avantages. La nuisance sonore que le camping va forcément créer ne peut pas être minimiser...

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Ghinsberg Nathalie (nathalie.ghinsberg@orange.com) Déposée le mardi 29 avril 2025 à 15h24

Adresse postale : 255 rue Lecourbe 75015 Paris

Je souhaite réagir à la précédente contribution (N°8) qui apporte un commentaire totalement erroné.

L'objectif d'une enquête publique est bien de recueillir l'avis du public sur un projet et de prendre en compte les préoccupations et les intérêts des citoyens préalablement à la mise en oeuvre d'une initiative par la personne publique.

Extrait du site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/les-enquetes-publiques> :

"Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique, dans le cas d'espèce la commune, de disposer des éléments nécessaires à son information."

Il est donc tout à fait pertinent que les citoyens s'expriment sur ce projet en indiquant s'il correspond à leur souhait, ou au contraire s'ils y sont opposés.

En complément de ma précédente contribution, je tiens également à mentionner ma crainte de voir les biens immobiliers sur la commune dépréciés compte tenu des nuisances (bruit, passage de véhicules, atteinte à l'environnement) que ce type d'infrastructure de tourisme de masse engendre. Qui souhaitera acheter une maison dans une commune envahie de touristes ?

Par ailleurs, compte tenu du nombre déjà très conséquent de campings dans les 15 km autour de Colline Beaumont (Rue, Conchil-le-Temple, Quend, Villers sur Authie, Nampont, Fort Mahon), donc plusieurs sont déjà en environnement rural et pas en bord de mer, je m'interroge sur le besoin réel d'en créer un supplémentaire.

Enfin, il n'est pas précisé dans les documents fournis si l'implantation d'une telle infrastructure génèrera une réduction des impôts locaux pour les habitants de Colline Beaumont, compte tenu des taxes versées par l'exploitant du camping à la commune. Cette précision, qui manque au dossier, me semble indispensable.

Contribution n°11 (Web)

Proposée par Fouquemberg Maxime (wapiti80150@outlook.fr)

Déposée le mardi 29 avril 2025 à 17h01

Adresse postale : 711 rue Charles heno 62180 Colline Beaumont

Pour ma part j'ai choisi la campagne pour ça tranquillité et ça nature paisible dans toutes ces saisons . L'ouverture d'un camping à Colline Beaumont vas heurté sensibilité cette tranquillité et cette équilibre.

Je suis contre l'ouverture d'un camping .

Contribution n°12 (Web)

Proposée par Edmé Marylène

Déposée le vendredi 2 mai 2025 à 11h12

Très contente que ce projet aboutis ceci créera beaucoup d'emplois et de la dynamique pour le village

Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 3 mai 2025 à 06h15

Très bon projet à venir ,du travail pour les locaux, et du tourisme pour découvrir notre belle région.

Contribution n°14 (Web)

Proposée par Daphné Mitrani (Caumartind@hotmail.com)

Déposée le samedi 3 mai 2025 à 13h26 Adresse postale : St cloud 92210 St cloud

Je viens a colline beaumont pour profiter de sa tranquillité et la nature paisible . L'ouverture d'un camping à Colline Beaumont va entraîner bruits ,nuisances, passage, déchets

Je suis contre l'ouverture d'un camping .

Contribution n°15 (Web)

Proposée par Hougue amandine (amandinehougue@gmail.com)

Déposée le dimanche 4 mai 2025 à 15h15

Adresse postale : 870 rue Charles héno 62180 Colline-Beaumont

Je suis fermement opposée à l'implantation d'un terrain de camping dans notre village.

Passer d'environ 130 habitants permanents à potentiellement plusieurs milliers de vacanciers pendant la haute saison est un bouleversement brutal et ingérable pour un village comme le nôtre. Une telle densité de population temporaire compromettrait irrémédiablement notre tranquillité quotidienne et l'esprit même de notre commune.

Le rythme de vie rural, fondé sur la discrétion, le calme et la solidarité entre voisins, serait remplacé par le bruit, les nuisances sonores, les fêtes, les va-et-vient incessants de véhicules et l'insécurité.

De plus, nos routes communales sont étroites, sinueuses et déjà difficiles à partager entre les véhicules particuliers et les engins agricoles volumineux utilisés par nos agriculteurs. L'arrivée massive de voitures, de camping-cars et de camions liés à l'entretien et la gestion du camping entraînerait un engorgement permanent du réseau local, avec un risque accru d'accidents.

Dans certaines zones, il est déjà difficile de croiser deux véhicules ; que dire alors d'une circulation constante et désorganisée de centaines de voitures chaque jour ?

Par ailleurs, le terrain visé pour l'implantation du camping est riche en biodiversité. Il s'agit d'un véritable havre de paix naturel, où chevreuils, oiseaux migrateurs (dont des cigognes), et de nombreuses autres espèces ont trouvé refuge.

Des photos récentes prises dans mes pâtures, situées juste en contrebas du site prévu, témoignent de cette richesse écologique. Y implanter un camping reviendrait à raser cet espace de vie naturel, à déranger durablement la faune locale, et à appauvrir un écosystème fragile.

Je possède une écurie à proximité immédiate du terrain concerné. De nombreux propriétaires de chevaux ont choisi ce lieu pour son calme et son cadre apaisant, propice au bien-être animal. Les pâtures bordent directement le futur camping.

Il serait non seulement néfaste, mais aussi dangereux, que des inconnus, vacanciers ou enfants, interagissent sans surveillance avec mes chevaux : nourriture inappropriée, gestes brusques, intrusion dans les prés... Autant de risques inacceptables pour les chevaux comme pour les personnes.

Qui plus est ce projet nuirait également à tous les petits gîtes et chambres d'hôtes environnants, dont le principal atout est justement l'environnement rural et la tranquillité. Ces structures, souvent familiales, ne pourraient rivaliser avec une usine à touristes.

De surcroît, la mise en place d'un camping nécessite inévitablement un renforcement important des réseaux (électricité, eau potable, assainissement), à la charge de qui ?

L'installation d'un camping à proximité immédiate de nos habitations constitue une menace directe pour la valeur immobilière de nos biens. En effet, la présence d'un tel établissement, souvent associé à des nuisances sonores, une forte affluence saisonnière, une dégradation potentielle de la tranquillité du cadre de vie et une modification du paysage local, est généralement perçue comme un facteur de dépréciation par les acheteurs potentiels. De nombreuses études et retours d'expérience démontrent que ce type d'aménagement peut entraîner une baisse significative des prix de l'immobilier dans les zones concernées, affectant ainsi directement le patrimoine des résidents.

Par ailleurs, il existe déjà de nombreux terrains de camping aux alentours de Colline-Beaumont, rendant inutile l'ajout d'une nouvelle installation.

Nous devons préserver notre cadre de vie plutôt que de le transformer en zone touristique surfréquentée.

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Duhin laurent (laurentduhin@hotmail.fr)

Déposée le dimanche 4 mai 2025 à 17h49

Adresse postale : 870 rue Charles héno 62180 Colline-Beaumont

Je suis opposé à l'implantation d'un terrain de camping dans notre village. Un tel projet ne correspond ni à l'identité de notre commune ni à son environnement naturel. Nous jouissons d'un cadre de vie paisible, que ce type d'installation risquerait de compromettre par l'afflux de vacanciers, les nuisances sonores, l'augmentation du trafic routier et la pression sur les infrastructures locales.

De plus, il existe déjà plusieurs terrains de camping dans les environs, notamment autour de la Colline Beaumont, ce qui rend ce projet non seulement redondant, mais aussi incohérent avec les besoins réels du territoire. Il est essentiel de préserver le caractère rural et authentique de notre village, plutôt que de le transformer en zone touristique surchargée.

Contribution n°17 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 4 mai 2025 à 18h31

L'installation d'un camping à Colline-Beaumont est-elle vraiment nécessaire ? Je ne pense pas. Certains membres du conseil municipal auraient un intérêt financier personnel dans ce projet ?

Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 5 mai 2025 à 12h05

Voici le retour de ce "nouveau" projet initié par la Société Authie Tourisme et qui est vieux de 25 ans; il avait déjà été rejeté à l'époque par les habitants de Colline-Beaumont qui s'étaient constitués en association afin de préserver l'identité et la tranquillité de leur village qui auraient été remis en cause par l'implantation d'un camp de plus de 400 mobil-homes comme celui de la vache verte à Conchil le temple et qui compte aujourd'hui 800 mobil-homes!
www.google.com/maps/@50.3619892,1.6697674,699m/data=!3m1!1e3?authuser=0&entry=tту&g_ep=EgoyMDI1MDQzMC4xKXMDSoJLDEwMjExNDUzSAFQAw%3D%3D

Qu'en est t'il en 2025? Rien n'a changé!

Les infrastructures routières n'ont pas évolué d'un iota; les nuisances consécutives à l'augmentation du trafic routier au sein du village sont toujours en augmentation: bruits de roulage, pollution et vitesses excessives dans nos rues qui sont devenues dangereuses durant les week-ends et vacances scolaires à cause de la circulation des résidents de ce camp de vacances!

Merci de ne pas ajouter aux problèmes des riverains des rues de Colline et de la mairie qui n'ont jamais été traités avec sérieux par les précédents maires de notre commune!

Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 mai 2025 à 14h18

Les terrains de camping sont des espaces hautement écologiques....il suffit de regarder le nombre d oiseaux qui y viventpas d'épandage de produits de traitements.....c est très précieux

Contribution n°20 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 mai 2025 à 14h22

Je suis totalement opposée à ce projet de camping. Pour Colline ? Petite ville tranquille qui fait tout son charme. C'est ce qu'on vient chercher quand on vient à Colline... il y a déjà des campings pas loin. Sont-ils déjà tous saturés ???? Préservons la nature svp.

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 mai 2025 à 18h30

Ce projet va contribuer au développement économique de la région et à des créations d'emplois

Contribution n°22 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 mai 2025 à 18h52

Colline n'a pas besoin de ce camping qui va perturber sa tranquillité

Contribution n°23 (Web)

Proposée par Varlet sandra

Déposée le mercredi 7 mai 2025 à 20h59

Bon projet touristique qui s'intégrera parfaitement au milieu environnant grâce à son cadre arboré Le village de Colline Beaumont retrouvera une certaine dynamique et des emplois seront créés

Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 7 mai 2025 à 21h38 Bonjour,

Absolument contre. Encore 17 hectares de nature en moins et 17 hectares de plus consacrés au monde marchand au profit de quelqu'uns seulement car pour l'ensemble de la population (et de la vraie nature) il n'y aura aucun "bénéfice". Pourquoi créer un camping de ce genre quand dans les deux villages voisins il y en existe déjà du même type (dont l'un est à moins d'un kilomètre). De plus comment atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050 si on continue ainsi?

Contribution n°25 (Web)

Proposée par CUDEK JACKY (homelectra@gmail.com)

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 13h02

Adresse postale : 14 rue des soufflets 80120 RUE

Je suis pour la création de ce projet. Actuellement artisan et ancien cadre responsable de l'accueil du public au Parc du Marquenterre, je tiens à souligner que les réticences environnementales à l'encontre de l'hôtellerie de plein air sont injustifiées, surtout lorsque l'on voit le travail et la qualité des porteurs de ce projet.

Travail, ce mot est important, car en tant que ex- président de la chambre des métiers d'Abbeville, je peux vous affirmer qu'il y a une forte retombée économique et sociale pour la population locale. Je tiens également à dire que la clientèle qui fréquente ces campings à l'intérieur des terres est respectueuse et bienveillante envers nos formidables espaces naturels, à l'inverse d'une clientèle de passage à la journée.

Ce projet créera de l'emploi, du social et de l'économie, donc des impôts et taxes qui alimenteront les caisses de la mairie de Colline-Beaumont, laquelle pourra investir dans le bien-être et la sécurité de ses habitants.

Contribution n°26 (Web)

Proposée par Michaut Martine (michautmartine@orange.fr) Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 13h58

Adresse postale : 58 rue de la Gare 80860 Ponthoile

A lire les avis, il s'avère que bien des personnes sont contre ce projet, leur choix est probablement guidé par la peur du changement; le pays s'endort doucement dans une torpeur mortifère! Voici enfin un projet dynamique de création d'un parc hôtelier de plein air et génération d'emplois.

Contribution n°27 (Web)

Proposée par Michaut (mp-consult@orange.fr)

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 14h09

Adresse postale : 158, rue des forges 80120 Favières

Ayant eu l'opportunité de visiter l'hotellerie de plein-air de la "vache verte" situé à Conchil le Temple (commune voisine) et gérée par le même groupe, je ne peux espérer que ces terres en friches, sans aucune végétation remarquable soient prochainement transformées en parc arboré où les occupants pourront respirer et prendre du temps au milieu d'une végétation certes ordonnée mais présente. Sur le plan local, un nouveau bassin d'emploi sera créé et de nombreuses familles trouveront ou retrouveront un emploi.

Contribution n°28 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 14h11

Pour avoir fréquenté ce type de structure permettant le repos au milieu d'une végétation et du calme, je ne peux qu'approuver cette initiative.

Contribution n°29 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 14h14

Enfin des emplois dans notre région, qui est l'objet de nombreuses fermetures d'entreprises!!!!

Cette transformation de terres sans même de débouchés agricoles se verra productrice d'emplois à long terme!!!!

Contribution n°30 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 14h14

Ces terres vont enfin revivre et des emplois vont être créés dans notre pays qui se meurt en matière d'emploi locaux!

Contribution n°31 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 17h35 Que le monde est compliqué.

On ne fait rien,vous êtes critiqués,on fait quelques choses,vous êtes critiqués.

Il me semble que les porteurs du projet ont déjà démontré leurs capacités dans ce domaine. Faisons leurs confiance et on pourrait être surpris dans le bon sens.

J'approuve totalement ce projet.

Contribution n°32 (Web)

Proposée par Audrey Ducrocq (audreyducrocq@bbox.fr)

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 17h46

Adresse postale : 6 rue lavoisier 62218 Loison sous lens

Je viens régulièrement à Colline, rendre visite à des amis habitants sur cette commune... Depuis des années, je rêve de pouvoir a mon tour m'y installer Et profiter, comme il se doit de tous les avantages de la campagne... Mon envie de m'installer sera plus que remise en question, si la commune devient un simple repaire à touristes Installés dans un camping qui deviendra certainement très vite un gros point négatif ...

Laissez-nous profiter du charme de la commune sans la dénaturer Je suis contre l installation d un camping à Coline Beaumont

Contribution n°33 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 17h59

Bonjour, je suis contre ce projet et j'aurais voulu savoir si tout cela sont pour sont vraiment de Colline Beaumont

Contribution n°34 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 18h03

Ma tante est installée à Colline Beaumont, je passe régulièrement mes vacances la bas. Je ne vois pas ce qu'un camping pourrait apporter à la commune ... bien au contraire le charme de la campagne serait gâché par de vilains mobil-homes ou caravanes !

De plus les rues pour le moment sécurisées seraient empruntées par de nombreux touristes ce qui pourrait entraver la sécurité des habitants !

Je suis contre la création d'un camping à Colline Beaumont !

Contribution n°35 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 19h46

Je suis totalement pour ce projet. Qui va amené des emplois pour ceux qui veulent travailler

Contribution n°36 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 8 mai 2025 à 20h58

Habitant de Colline-Beaumont je suis totalement contre ce projet.

Je m'y suis installé pour la tranquillité. Celle-ci sera plus que remise en cause si ce projet voit le jour, imaginez un camping qui à priori comptera deux fois plus de mobil-home que d'habitants, si ce n'est pas plus.

De plus je trouve ça désolant d'apprendre pour ce projet par une connaissance, aucune communication de la part de Me Le Maire. Tous ces non-dit soulèvent questions.

Enfin les personnes pour ce projet habitent-elles dans le début de la rue Charles Héno ? Car c'est là que sera installée une jolie station d'épuration.

L'installation de cette station entraînera sûrement le raccordement obligatoire par la suite des habitants de Colline-Beaumont au tout à l'égout, qui présente un coût certain.

Pour ceux qui présentent l'argument de l'emploi, il y a déjà de l'emploi pour celui qui veut vraiment, sur Berck par exemple (secteur sanitaire, restauration, ...).

Contribution n°37 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 03h11

J envisage de venir habiter Colline Beaumont d ici quelques années. Je suis amoureuse de la nature et du calme.

Mon projet ne pourra pas se réaliser si ce site magnifique est détérioré par la présence d un camping et l afflux de touristes que cela représente.

Contribution n°38 (Web)

Proposée par ROGER Philippe

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 06h43

Nous venons d acheter sur cette Belle commune, pour être au calme dans un charmant village et nous aimerions le conserver. Quel intérêt de construire un énième camping? Des que l on sort du village, il est impossible de ne pas en croiser.

Il y en a assez, conservons nos terres, stoppez les constructions.

Hormis le tracas des villageois, je ne pense pas que cela dynamisera quoi que ce soit...

la commune n a pas de commerce existant, donc pas de retour financier à espérer. Et comme un camping développe son propre commerce en interne, il ne faut pas croire que cela fera vivre le village.

Salutations

Contribution n°39 (Web)

Proposée par ROGER Philippe

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 06h44

Nous venons d acheter sur cette Belle commune, pour être au calme dans un charmant village et nous aimerions le conserver. Quel intérêt de construire un énième camping? Des que l on sort du village, il est impossible de ne pas en croiser.

Il y en a assez, conservons nos terres, stoppez les constructions.

Hormis le tracas des villageois, je ne pense pas que cela dynamisera quoi que ce soit...

la commune n a pas de commerce existant, donc pas de retour financier à espérer. Et comme un camping développe son propre commerce en interne, il ne faut pas croire que cela fera vivre le village.

Salutations

Contribution n°40 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 11h22 Bonjour, depuis la création du camp de la "Vache verte", il est indéniable que les nuisances subies par les habitants de Conchil le Temple perdurent et s'amplifient sans ne leur avoir jamais rien apporté.

Les résidents de ce camp de 800 mobil-homes n'ont pas été amenés à consommer dans les commerces présents dans le village à tel point que depuis le début des années 80, toutes les boutiques ont fermé les unes après les autres jusqu'à ce qu'il n'y ait même plus de boulangerie à Conchil!

Ce type de résidence de vacances se réservant souvent ses clients qui y vivent en autarcie et apportent toujours plus de bénéfices à une seule famille bien connue dans la région pour son appât du gain : alors nous disons STOP!

Mesdames et Messieurs les élus collinois, n'oubliez jamais que vous avez été choisis par vos électeurs pour défendre l'intérêt général et non pas pour vous compromettre au bénéfice d'intérêts particuliers comme cela a trop souvent été le cas chez nous...

Contribution n°41 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 11h33

Je ne vois aucun bénéfice que ce camping pourrait apporter au village, si ce n'est plus de nuisances sonores lors des périodes estivales.

Je prend en exemple la création du village de la vache verte qui n'a rien apporté à Conchil.

Contribution n°42 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 15h02 Projet en attente depuis presque 20 ans

Démesuré par rapport au village et ses habitants 130 en 2021 Voirie non adaptée

Nuisances sonores et visuelles

Divagation sur la voie publique de touristes Aucun intérêt économique pour le village

Contribution n°43 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 18h46 Beau projet touristique à venir.

Cela va permettre des créations d'emplois et dynamiser le développement économique de nombreux commerces dans les villages alentours, dont l'épicerie du templier de Conchil le temple.

Il me semble que les porteurs du projet ont déjà démontré avec la création du Village de la Vache Verte sur le village voisin il y a quelques années, que cette entreprise saura intégrer son futur projet avec le maximum de végétation.

Contribution n°44 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 19h13

Un très beau projet touristique, qui présente pas mal d'avantages pour la commune. Habitant Conchil je n'ai jamais eu à me plaindre du Village de la Vache Verte.

Le cadre est magnifique et je pense qu'ils sauront respecter ce cadre rural ainsi que cette biodiversité !

Contribution n°45 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 19h40

Pour répondre à la contribution n 42 . Il vaut mieux un camping qui serait certainement arboré que un HLM ou des clapiers a lapins

Contribution n°46 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 20h01

L'idée d'un camping associant une plantation de nombreux arbres me semble excellente car associant à la fois un caractère économique et un critère écologique. Cette démarche est assez rare car l'écologie s'oppose souvent à l'implantation d'entreprises qui sont créatrices d'emplois dont on manque dans la région Super idée

Contribution n°47 (Web)

Proposée par hougue philippe (hougue.philippe@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 9 mai 2025 à 20h47 Adresse postale : 4 rue sadi carnot 62580 vimy

En tant que parent d'une résidente de Colline-Beaumont, je tiens à exprimer mon profond désaccord face au projet de création d'un camping dans cette commune. Colline est un village paisible à taille humaine, où règnent le calme, le respect de l'environnement et une vraie qualité de vie. C'est précisément pour ces raisons que de nombreuses familles choisissent d'y vivre.

L'implantation d'un camping viendrait dénaturer ce cadre préservé. Bruit, surfréquentation, artificialisation des sols,... tout cela serait en contradiction totale avec l'identité de la commune. On sacrifie un équilibre précieux pour des intérêts économiques à court terme.

Par ailleurs, l'argument de la création d'emplois ne tient pas. Tous les secteurs que ce soit la santé, la restauration ou encore le commerce peinent à recruter. Ce ne sont pas quelques emplois pour la plupart saisonniers qui viendront résoudre la crise de l'emploi local. Ce projet ne répond donc à aucun besoin réel, ni économique, ni social.

Préservez Colline-Beaumont telle qu'elle est: une commune à échelle humaine, respectueuse de son environnement et de ses habitants.

Contribution n°48 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 09h16 Projet structurant pour une petite commune :

- revalorisation du patrimoine écologique avec plantation de milliers d'arbres,
 - création d'emplois à l'année, durables et non délocalisables (entretien espaces verts, accueil....)
- recettes fiscales accrues

Attractivité résidentielle renforcée car une commune dynamique attire plus facilement de nouveaux habitants Lutte contre l'exode rural : création d'emplois qui donne aux jeunes des raisons de rester ou revenir .

Il s'agit d'un levier de développement durable , équilibré entre retombées économiques, valorisation du cadre de vie, renforcement de la cohésion sociale

.Contribution n°49 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 09h22

Bonjour, je suis contre ce projet, je pense que Madame la mairesse a oublié qu'il y a les votes en 2026 et qu'elle va se mettre beaucoup de monde à dos si ce n'est déjà pas fait pour faire plaisir à la famille qui fait travailler sa famille Attention de ne pas donner le bâton pour se faire battre

Contribution n°50 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 10h04

Colline-Beaumont, commune rétro littorale de la côte d'opale si prisée des touristes, est un lieu judicieux pour l'implantation d'un nouvel établissement d'hôtellerie de plein air.

Il combinera les avantages de la mer et de l'arrière pays pour les futures visiteurs: cyclotourisme, randonnées, visites culturelles, marchés et artisanats locaux.

Les communes rétro littorales doivent pouvoir bénéficier de l'économie touristique, aujourd'hui ultra concentrée sur les stations balnéaires littorales.

Les petites communes rurales souffrent d'un manque de moyens financiers et d'un tissu économique attractif.

Ce rééquilibrage des flux touristiques et de ses retombées positives en faveur d'une commune rétro littorale va dans le bon sens.

Contribution n°51 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 12h12

Résidente depuis plus de 30 ans au Village de la Vache Verte, je peux affirmer que cet endroit est un havre de paix.

Pourquoi ne pas faire la même chose à Colline Beaumont. Le cadre est idyllique. Ceux qui posséderont un mobil home pourront apprécier le calme et la nature.

L'équipe qui gère ce projet est très soudée. Tout ce qui est entrepris est bien fait et bien réfléchi. Cela permettra de créer des emplois durables et la commune profitera des retombées fiscales.

Je trouve très courageux de vouloir donner à des familles la possibilité de venir se détendre et de s'évader dans une région aussi belle.

Heureusement qu'il y a des personnes qui osent faire bouger les choses pour apporter un dynamisme à leur commune.

Contribution n°52 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 13h00

Je suis habitant de Colline Beaumont je ne comprends pas qu'il y a pas eu une concertation avant avec les habitants du village qu'on apprenne comme cela, il est facile pour des personnes n'habite en pas Colline que cela soit un superbe projet créer un camping sur 17 ha donc plus grand que la vache verte, sachant que ce ne l le seul camping qui leur appartient et dans 20 ans ils iront dans quel village pour s'agrandir encore. La vache verte n'a rien apporté à Conchil le temple il n'y a pas de boulangerie, il n'y a pas de boucherie, il y a juste un commerce qui a changé 2 fois deux propriétaires parce que personnes ne va là-bas, ils ont tout dans la vache verte je pense que les villageois de Colline n'ont pas besoin de ça

Contribution n°53 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 14h15

Proposer un nouveau projet touristique d'hôtellerie de plein air à Colline Beaumont m apparaît être :

-un engagement politique, financier, au service d'un tissu économique local.-un réel atout touristique : au pied de la côte d'opale

L'exemple du village de la vache verte permet de croire à une belle cohabitation entre touristes et locaux, à un développement touristique dans respect et la valorisation de l'environnement.

On ne peut qu'approuver un tel projet.

Contribution n°54 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 14h23

Des emplois, une offre touristique dans le respect de l'environnement.

Voilà un projet attrayant pour le village de colline Beaumont, un réel atout pour notre jeunesse en terme d'emplois. Je ne vois aucun élément péjoratif notamment au vu de ce qui a été fait au village de la vache verte.

Contribution n°55 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 15h17

Pourquoi Madame la mairesse ne prévient pas les gens qu'ils achètent des terrains ou des nouvelles maisons de ce projet?

Contribution n°56 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 16h09

Pas d'inquiétude à avoir car quand on connaît le village de la vache verte on voit bien que c'est fait avec le respect de l'environnement et qu'il n'y a pas de nuisances sonores

De plus il se fond dans le paysage avec ses végétaux luxuriants Ce nouveau camping est à la sortie du village donc bien placé

Nous habitons dans une région touristique alors apprenons à cohabiter avec les touristes qui ne l'oublions pas font vivre des commerces qui disparaîtraient sans eux

Contribution n°57 (Web)

Proposée par Huyghe Julien (Julien.huyghe6291@gmail.com) Déposée le samedi 10 mai 2025 à 19h52

Adresse postale : 616 Rue Charles Heno 62180 Colline Beaumont

Nous sommes contre cette installation de camping dans notre commune. En effet, nous avons choisi de vivre dans ce village pour son côté paisible et sécuritaire pour nos enfants. L'affluence de centaines de personnes peuvent remettre en cause ceci sans compter les désagréments environnementaux liés à une telle installation.

Ce village de 130 habitants doit rester un petit village calme où il fait bon vivre.

Contribution n°58 (Web)

Proposée par PAULINE (pauline.muys@hotmail.fr)

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 19h55

Adresse postale : 616 RUE CHARLES HENO 62180 COLLINE BEAUMONT

Je ne souhaite pas voir ce camping émerger dans cette commune paisible, que nous avons choisi pour sa tranquillité. Je ne vois pas en quoi ce projet serait bénéfique pour les riverains et le village d'un point de vue environnemental.

Je suis totalement contre.

Contribution n°59 (Web)

Proposée par denys freddy (tazsuzuli@orange.fr)

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 22h13

Adresse postale : 232 rue de tigny 62180 Hauts-de-France

je suis contre la creation du camping car personne ne ce soucis de l'emploi meme pas les elues je suis en recherche d'emploi et personne ne c'ent soucis mr denys 232 rue de tigny 62180 colline beaumont

Contribution n°60 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 23h41

- perturbation de la tranquillité : nuisances sonores, troubles de voisinage,...
- impact sur l'environnement : pollution, destruction du milieu naturel..
- gêne visuelle : paysage rural dénaturé
- augmentation du trafic dans le village
- sur tourisme et modification de l'identité local

Contribution n°61 (Web)

Proposée par demars christophe (christophe.demars@orange.com) Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 10h19

Adresse postale : 1026 rue charles heno 62180 colline beaumont

Je souhaite exprimer mon total désaccord avec ce projet.

Ma femme et moi avons acheté en 2016 une maison sur la commune de Colline Beaumont pour être notre résidence secondaire. Vivant et travaillant à Paris, nous avons recherché un projet à la campagne, au calme, loin de toute l'agitation et de l'activité urbaine. C'est dans ce contexte que nous avons été séduits par la commune de Colline Beaumont, par sa nature préservée et par son cadre loin de l'activité touristique.

Plusieurs problèmes se posent par rapport au projet

- une consultation reposant sur des informations très partielles ne permettant pas de se faire une idée de l'ampleur du projet
- une communication défailante pouvant suggérer aux habitants qu'on leur cache des choses
- le risque de subir des nuisances tant du point de vue sonore que du point de vue de la circulation Au final , le risque de voir un environnement très préservé se transformer drastiquement.

Les communes rurales doivent conserver leur caractère et leur calme. Héberger un immense camping 5 étoiles me semble en totale dissonance avec le lieu, la commune et ses habitants.

A ce stade sauf à avoir des garanties sérieuses que rien ne changera et que Colline Beaumont conservera son caractère champêtre et paisible, c'est un grand Non à ce projet !

Contribution n°62 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 11h35

Habitant du coin, je ne comprends pas comment il est encore possible de proposer un projet pareil à notre époque. Je suis totalement contre ce projet qui prévoit encore une fois de détourner 17 ha de terres nourricières pour du loisir.

Le dérèglement climatique impacte notre environnement, ce qui induira des récoltes moindres et donc un besoin accru en surface agricole pour palier cette baisse.

Colline Beaumont est un village rural avec une nature préservée, tranquille et doit le rester.

Implanter un camping c'est forcément apporter des nuisances avec (augmentation du trafic, augmentation du bruit, bétonisation de la voirie...)

Allons implanter cela sur une friche industrielle et surtout concentrons la surface d'occupation par mobile home. Plus de 300 m2 pour un seul emplacement, ce n'est plus du luxe mais du délire.

Pensons aux générations suivantes car l'argent ne se mange pas. Stop à ce projet.

Contribution n°63 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 13h26

Le besoin de ce camping est il nécessaire? il y a déjà de très gros camping dans la commune voisine de Conchil le temple, qui amène peu au niveau de la consommation locale, cf restaurant épicerie dans le camping.. Circulation forte les week end d affluence, non respect de la signalisation stop et des limite de vitesse. D autre projet serait plus pertinent.

Contribution n°64 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 14h06

Ce mega camping aggraverait encore le tourisme de masse déjà délétère dans notre region. Et continuerait à détruire l'équilibre fragile de la nature...Projet inutile et néfaste !

Contribution n°65 (Web)

Proposée par Lejeune José (jose.lejeune@wanadoo.fr)

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 14h18

Adresse postale : Lieu dit Mézien 04200 Entrepierres

Encore un projet à la botte du capitalisme et de ceux qui aiment tirer profit de la masse touristique. il est temps de préparer l'avenir des générations futures : utiliser ces nombreux hectares du projet en plantant des arbres et cultures associées pour tenter de stopper la dégradation de la nappe phréatique et préserver la biodiversité. La côte d'Opale a perdu son âme : le béton et le fric ont remplacé la nature et la tranquillité d'y vivre.

Dans ce projet, les élus montrent leurs vrais visages en oubliant d'informer et de consulter les premiers concernés : les citoyens. L'enquête publique est obligatoire, ils ne peuvent pas passer outre et cela doit les exaspérer de voir que leurs idées ne sont pas partagées.

Contribution n°66 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 14h30

Je n'habite pas la commune de Colline Beaumont mais ai l'habitude de m'y promener à vélo. La D143 entre conchil le temple et colline beaumont est une voie déjà régulièrement empruntée par les automobilistes. L'arrivée d'un camping risque fortement d'accroître la circulation et d'augmenter les problèmes de sécurité pour les cyclistes et randonneurs.

Je trouve également dommage de détruire la nature environnante pour un tel projet.

Contribution n°67 (Web)

Proposée par Durant Caroline

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 16h29

Je suis contre ce projet de camping qui constitue (s'il se réalisait) une des raisons pour lesquelles j'ai quitté ce département qui ne possède plus que des "peaux de chagrins" d'espaces naturels. Un camping ne génère que quelques emplois à temps plein mais surtout des emplois saisonniers qui maintiennent les gens dans la précarité au niveau du travail. Un camping a un impact sur la nature : on aura beau replanter quelques arbres, il faudra toute une infrastructure pour installer les mobile-home, faire venir l'eau, l'électricité, gérer les déchets, faciliter l'accès des voitures, sans compter la désertion d'une faune sauvage déjà bien mise à mal dans nos sociétés. Il est urgent d'arrêter les projets qui détruisent la biodiversité indispensable à la survie de l'homme.

Contribution n°68 (Web)

Proposée par MARJORIE (marjorie.jagic@gmail.com)

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 16h36

Adresse postale : 171 RUE DU COMMUNAL 62155 MERLIMONT

Colline Beaumont est l'endroit idéal pour ce projet.

Bien-sûr que les avantages sont nombreux et la liste serait trop longue . Ce projet m'évoque des des choses positives. Création d'emploi dans un cadre naturel et verdoyant, développement du potentiel touristique de la région, développement de l'économie locale et des commerces, hébergements supplémentaires en plein air, activités de loisirs et détente., en famille au cœur de la nature. (vélo, etc) .

Tout cela est possible dans le respect de la nature et de l'environnement bien évidemment.

Contribution n°69 (Web)

Proposée par Feutry Michel (michelfeutry@free.fr)

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 17h33

Le projet de camping de Colline-Beaumont me semble surdimensionné.

1. Les routes locales ne permettent pas de supporter le flux de circulation provoqué par ce grandiose projet. Les cyclistes qui sillonnent les routes du secteur seront en danger.

Les habitants des villages environnants connaîtront de nombreuses difficultés lors de leurs déplacements.

Les engins agricoles, de plus en plus larges seront également gênés dans leurs déplacements sur des routes souvent trop étroites.

2. 17 hectares sur cette zone (si j'ai bien compris), c'est autant de terres agricoles qui disparaissent au détriment de la production locale et de la consommation locale.

3. Le tourisme de masse provoque déjà de gros problèmes aux locaux quelque soit la région ou le pays. Pour éviter les conséquences néfastes du tourisme, il me semble important de réduire la taille des projets de ce genre.

4. Comment seront traitées les eaux rejetées par les touristes dont le nombre serait nettement plus important que les 129 habitants dénombrés en 2022 sur cette commune? Idem pour les déchets ménagers! Quelles conséquences pour l'Authie

5. En tant qu'habitant du Pas-de-Calais, j'aimerais pouvoir pratiquer et vivre un tourisme à taille humaine sans la concentration provoquée par ce genre de projet gigantesque.

Contribution n°70 (Web)

Proposée par STASZKIEWICZ François (diadek51@orange.fr)

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 18h26

Adresse postale : 8 chemin des Pres Hauts 62170 LA CALOTTERIE Non au camping de luxe qui accapare nos terres agricoles

Contribution n°71 (Web)

Proposée par LÉVÊQUE Denis (denis-leveque@wanadoo.fr)

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 19h31

Adresse postale : 171 Rue du Communal 62155 Merlimont

Je soutiens à 100% le projet de camping à Colline-Beaumont qui permettra de mettre en lumière cette belle commune auprès des touristes. Cela permettra aussi de développer l'économie locale et de créer de nombreux emplois.

Contribution n°72 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 19h35

Beau projet, correspond à une valorisation de cette zone, à suivre. LMD

Contribution n°73 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 19h41

Un beau projet ! Il suffit de constater le professionnalisme de cette entreprise bien visible au village de la vache verte ... le soin apporté aux espaces verts et toutes ces plantations qui sont un véritable atout environnemental (refuge de nombreuses espèces !)

... et que dire de l'emploi ? Mère des batailles dans notre région ! Emplois directs et indirects ... et chaque emploi compte!

Contribution n°74 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 20h04

Bravo d'oser entreprendre et de proposer un projet créateur d'emplois directs et indirects de proximité non délocalisables et cela est précieux pour nos communes rurales ! Sommes une région touristique et il faut soigner l'accueil des touristes régionaux et étrangers avec des propositions de haute qualité!

De plus, la végétalisation contribuera à agrandir le patrimoine écologique du territoire en témoigne le village de la vache verte ...

Contribution n°75 (Web)

Proposée par Stéphane (T2_59@hotmail.com)

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 20h56

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 10h12

Je suis fermement contre l'extension du camping et je réside à Colline-Beaumont. Alternative constructive au projet de camping = logement!

Si l'objectif est réellement de faire briller la région comme une sorte de "petit Touquet-Paris-Plage", cela doit se faire avec une architecture de qualité qui valorise le paysage – et non pas avec des rangées de caravanes moches et négligées.

La commune, et plus largement la région de Fort-Mahon / Conchil / Colline-Beaumont, souffre d'une grave pénurie de logements locatifs. Il y a une demande claire pour des logements abordables pour les jeunes, les familles locales et les travailleurs saisonniers qui souhaitent s'installer dans la région, mais qui n'ont pas accès à des options de location de qualité.

Un projet de résidences à taille humaine (appartements de qualité, faible hauteur) comblerait non seulement ce manque, mais contribuerait également à un développement plus durable de la zone, tout en respectant l'environnement rural du village.

De tels logements pourraient attirer une population stable qui, à long terme, maintiendrait la vitalité du village (école, mairie, vie associative), contrairement au tourisme de masse qui se concentre uniquement durant les mois d'été.

Une vision moderne et durable de l'aménagement du territoire implique un équilibre : préserver la qualité de vie pour les habitants locaux et aborder de manière proactive les besoins en matière de logement. Si nécessaire, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) devrait être révisé, en tenant compte des défis futurs liés aux risques d'inondation, comme prévu dans le Plan 2100 pour les zones inondables.

Contribution n°79 (Web)

Proposée par Stangret Christine (cr.stangret@gmail.com)

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 10h43

Adresse postale : 157 rue Michel Poulain 62780 Cucq

Bonjour,

Je suis contre la création d'un camping d'une telle taille sur la commune de Colline Beaumont.

J'y vois une conséquence du réchauffement climatique : notre belle région, la côte d'Opale et son arrière-pays, longtemps dédaignée par les touristes ("C'est le nooord"), devient maintenant désirable. La pression immobilière augmente, les campings municipaux sont rachetés et deviennent des campings privés, les terres agricoles diminuent comme à Colline Beaumont pour ce projet de camping. Partout dans notre région on abîme la nature et on dégrade l'environnement et le cadre de vie pour amener un tourisme de masse qui n'apporte rien de positif aux populations locales et qui au contraire n'a que des conséquences négatives : surpopulation sur une très courte période: Juillet-Août et les ponts du mois de mai, désertification le reste de l'année, diminution de la biodiversité, ...

Aiors d'accord pour un camping à taille humaine bien intégré dans l'environnement mais pas d'accord pour ce projet démesuré.

Contribution n°80 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 11h47

Et voilà !!! encore un camping ! bientôt il y aura plus d'habitants dans les campings que dans nos villages qui ont plutôt besoin d'habitants à l'année, qui mettent leurs enfants dans nos écoles, et qui font fonctionner nos commerces 365 jours par an.

Quand ? les élus diront stop à ces virus visuelles dans nos paysages de campagne ? Les centaines de voitures par jour qui traversent nos rues ? au point de ne plus pouvoir se parler devant nos maisons ? A la pollution carbone émis par celles ci, au stop des villages ? Les klaxonne à pas d'heures ? les soirées musicales ?

Tout ça pour les profits personnels de certains ! Car les taxes partent à la communauté de commune pas à nos villages... le croire est vraiment hilarant.

Les emplois !!! Il ne faut pas rêver, ce sont les employés de Conchil qui participerons à l'entretien de Colline. 5* cela veut dire épicerie sur place, du pain, et restaurant ect donc aucunes retombées dans nos commerces et emplois.

Colline est le dernier petit village de notre secteur, " des gaulois" qui n'ont pas cédés au lumières trompeuses depuis le début de ce projet il y 25 ans.

Battez vous , pour garder votre village, calme et serein avec le plaisir de voir des chevreuils, des lapins, des sangliers car

sachez le ! ce ne sera que le début, La vache verte n'était qu'un tout petit camping au début, ne l'oubliez pas !

Contribution n°81 (Web)

Proposée par Lequien philippe (Lequien.philippe@orange.fr) Déposée le lundi 12 mai 2025 à 13h10

Adresse postale : 1 lotissement des Charbonniers 51530 Chavot

Bonjour, je souhaiterais obtenir toutes les informations sur le projet de Camping et son emplacement exact sur la commune de

Colline Beaumont. Merci

Contribution n°82 (Web)

Proposée par Lequien Philippe (Lequien.philippe@orange.fr) Déposée le lundi 12 mai 2025 à 13h19

Adresse postale : 1 lotissement des charbonniers 51530 Chavot

impossible de trouver l'emplacement exact du projet. Nous avons fait l'acquisition d'une magnifique petite maison en résidence secondaire sur la commune de Colline Beaumont, le but étant de pouvoir s'y reposer, et malheureusement la construction d'un camping sur les hauteurs apporterait des nuisances sonores indiscutables. Jeux aquatiques, toboggan véhicules... nous connaissons l'enjeu financier pour une commune, mais la tranquillité des citoyens est à prendre en compte également.

Contribution n°83 (Web)

Proposée par Thierry RIGAUX (rigaux.th@gmail.com)

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 13h44

Adresse postale : 11 RUE D'ARMOR 80090 AMIENS

Dans un contexte où on s'interroge à la fois sur la sur-fréquentation touristique du littoral et sur les pertes de terres agricoles, le projet de camping apparaît comme démesurément étendu. 17 hectares dédiés à ce camping, c'est démesuré. Le territoire dispose déjà d'une offre de logement en campings considérable et on ne peut pas continuer à artificialiser les terres toujours plus.

Si un projet de camping doit aboutir, même si l'opportunité est douteuse, alors il faut qu'il soit de taille plus modeste et que son intégration paysagère soit vraiment soignée, avec un pré-verdissement du site afin que les mobil homes ne constituent pas une verrue paysagère supplémentaire.

Bref, dans tous les cas, le projet dans son ampleur actuelle me semble constituer une pression environnementale excessive, sans parler des nuisances vis à vis des habitants des lieux.

Le tourisme est évidemment un atout énorme pour le territoire mais il faut savoir raison garder dans son développement déjà très important.

Je suis donc défavorable au projet actuel. Thierry Rigaux

Ingénieur agronome et écologue

Contribution n°84 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14h10

Pour l'objection n°82: Bonjour Mr. Lequien, Voici le lien vers l'emplacement du camping. <https://www.registre-dematerialise.fr/6203/download/component/89853/dossier-de-presentation-de-la-concertation-prealable>

Contribution n°85 (Web)

Proposée par Woycinkiewicz Frédérique (fw7@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14h34

Adresse postale : 4 rue des marinières 75014 Paris

Je viens fréquemment à Colline-Beaumont en visite chez des amis qui ont une résidence secondaire depuis une dizaine d'années et envisagent d'y passer beaucoup plus de temps à la retraite. Je tiens, par solidarité avec mes amis, à exprimer mon opposition à ce projet qui me paraît être mû que par l'intérêt financier d'un petit nombre.

Colline Beaumont est un village rural préservé que ce projet pourrait profondément bouleverser sans garantie d'un bénéfice économique durable pour la population locale. L'installation d'un tel camping entraînera une perte de terres agricoles, ce qui aura un effet direct sur l'activité agricole locale et la biodiversité de la région.

Ce type d'infrastructures légères a des incidences en terme de gestion des eaux usées et des déchets et est particulièrement soumis aux risques d'inondation et de coulée de boue avérés dans la région et dont la fréquence s'accroît avec le réchauffement climatique.

De plus, un camping de grande taille augmenterait les nuisances sonores et modifierait profondément le paysage rural et la tranquillité qui caractérisent le village de Colline-Beaumont, au détriment de la qualité de vie de ses habitants.

D'autres solutions de développement respectueuses de l'environnement agricole et de l'identité rurale de Colline Beaumont doivent pouvoir s'envisager.

Contribution n°86 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14h45

NON ! UN GRAND NON ! nous avons rien que sur les communes de Conchil-Villers-et proche de Villers- plus de 2000 mobil homes, sans compter ceux de la côte. C'est bon, nous ne sommes pas la cote d'azur ! Voulez vous les mêmes problématiques de circulation ! de pollution ! il va falloir faire 30 kms dans les terres pour pouvoir être à la campagne ? Pouvoir faire ses courses tranquille ? c'est déjà compliqué maintenant. Déjà que les élus nous mettent des sens interdits a tout va !

plus moyen de circuler sans être dans les bouchons au feu de Conchil. Le comble !! Alors non stop aux profits sans penser aux locaux qui en pâtissent ! MARRE DE CES GROSSES G... QUI NE PENSENT QU'A LEURS PORTEFEUILLES !

Contribution n°87 (Web)

Proposée par Magniez Blandine Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14h53

Adresse postale : 652 Rue Charles Heno 62180 Colline-Beaumont Contre l'installation d'un camping.

Un village si paisible où il y fait bon vivre. COLLINETTE Laisser le village avec son calme et ses plaisirs.

Aucun avantages pour les villageois, uniquement des désagréments, et des inconvénients! Du bruit, des passages incessants, de l'insécurité.

Pensez-vous qu'un camping serait en HARMONIE avec le village.

Contribution n°88 (Web)

Proposée par Janczak Mickaël Déposée le lundi 12 mai 2025 à 15h17

Adresse postale : 652 Rue Charles Heno 62180 Colline-Beaumont NON au camping!

Passe passe ton chemin! Et ne viens pas gâcher notre beau village verdoyant. Laisser les animaux de la plaine tranquilles ainsi que la végétation.

Danger pour les villageois avec des passages incessants. Un camping est loin d'être HARMONIEUX

Contribution n°89 (Web)

Proposée par Bruno Villalba (villalba.bruno@gmail.com)

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 17h19

Adresse postale : 75 rue du Général de Gaulle 59370 Mons en Baroeul

Le projet prévoit l'aménagement d'un camping de 500 emplacements sur une surface d'environ 17 hectares de terres agricoles. Cette emprise représente de l'ordre de 350 m² par emplacement, une superficie conséquente qui soulève plusieurs interrogations : Impact sur le foncier agricole : La conversion de 17 hectares de terres agricoles représente une perte significative d'espaces productifs.

Densité d'aménagement : La superficie allouée par emplacement suggère un aménagement extensif qui pourrait fragiliser les écosystèmes locaux.

D'où plusieurs observations critiques :

1- Tourisme de Masse

Le projet semble s'inscrire dans une logique de développement touristique quantitatif plutôt que qualitatif. Risque de saturation des infrastructures locales.

Potentielle détérioration de l'attractivité du territoire.

2) Circulation : sécurité et Tranquillité

Impact significatif sur la circulation locale, notamment en période estivale. Nuisances potentielles pour les riverains (bruit, flux de véhicules).

3) Alternatives à Considérer Réhabilitation de sites existants

Développement de formes de tourisme plus durables et intégrées Projet de plus faible emprise et mieux intégré au territoire

D'où certaines recommandations :

Réduire significativement l'emprise foncière du projet. Conduire une étude d'impact environnemental approfondie.

Privilégier un aménagement touristique qualitatif et respectueux des écosystèmes. Associer étroitement la population locale aux réflexions.

Envisager des solutions alternatives moins consommatrices d'espace.

En conclusion : Le projet de camping tel que présenté soulève de nombreuses interrogations quant à sa pertinence et sa durabilité. Il est crucial de repenser son dimensionnement et ses modalités d'intégration territoriale. La concertation publique doit être un réel espace de dialogue et de co-construction, permettant d'aboutir à un projet plus respectueux des enjeux environnementaux et sociaux locaux.

Contribution n°90 (Web)

Proposée par STANGRET Robert (Robert.stangret@laposte.net) Déposée le lundi 12 mai 2025 à 21h56

Adresse postale : Robert Stangret 157 rue Michel Poulain 62780 Cucq

Ce projet va engendrer une perte de terre agricole très importante. Il va engendrer des répercussions importantes sur les infrastructures (routes, réseaux d'eau, ...). Et cela pour une occupation sur des périodes courtes par an : juillet, août et quelques week-ends au printemps. Cela n'apportera aucune plus value pour les populations de la région, au contraire.

Un projet de taille plus raisonnable serait acceptable.

Contribution n°91 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 22h05

Planter 500 emplacements d'habitat léger sur une surface agricole de 17 ha, c'est artificialiser une fois de plus un espace libre de construction et imperméabiliser une surface non négligeable pour le réseau routier de desserte. Qui parle de zéro artificialisation nette ? Que deviendront les eaux de ruissellement des chaussées et des bâtiments ? Cette nouvelle perte de 17ha de terres agricoles s'ajoute aux grands projets inutiles qui fleurissent sur le littoral comme celui de Tropicalia. Nul doute que ce n'est pas le souci du promoteur ni du propriétaire foncier qui cède le terrain.

500 habitations légères c'est aussi 500 voitures à minima les WE et pendant la belle saison dans ce petit village et de nouvelles nuisances pour certains. Nous avons été alertés il y a quelques années par la destruction d'un superbe alignement de saules têtards séculaires pour la construction d'un lotissement. Aucune mesure de sauvegarde de ce patrimoine naturel et paysager n'avait été prise. On peut craindre qu'il en sera de même si une zone naturelle est présente sur le site choisi.

Si le projet devait toutefois se confirmer, il serait raisonnable de réduire significativement le nombre d'emplacements et l'emprise foncière car il s'agit bien ici avec ce projet de promouvoir ce tourisme de masse qui va bientôt asphyxier la zone littorale. Choisir entre un tourisme de masse et un tourisme responsable est de la responsabilité des élus.

Les décideurs passent mais les réalisations malheureuses impactant le futur perdurent...

Contribution n°92 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 22h54

Je préfère voir s'installer un camping bien construit et bien géré qu'un retour à une agriculture intensive qui anéantit toute vie animale avec les traitements toxiques

Contribution n°93 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 00h32

Question préalable pour J.-P. PRUVOST: quand allez-vous nous rendre l'usage du Chemin du stade qui est toujours une voie communale et dont vous vous êtes illégalement attribué l'usage depuis plusieurs années? Les Conchilois

Contribution n°94 (Web)

Proposée par DECOTTIGNIES-BLIN Grégoire (jean-yves.blin0805@orange.fr)

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 10h09

Adresse postale : 1167 rue Charles Héno 62180 Colline Beaumont

NON à un projet démesuré : protégeons notre village.

Habitant et agriculteur dans ce petit village de 140 habitants, je m'oppose au projet de création d'un camping d'une telle taille sur notre territoire.

Ce projet totalement disproportionné par rapport à la taille de notre commune, menace notre qualité de vie, et notre environnement.

Accueillir potentiellement plusieurs milliers de campeurs, soit une population jusqu'à 20 fois supérieure à celle du village, bouleverserait radicalement notre quotidien et engendrerait des complications professionnelles pour ma part (Difficulté pour circuler l'été avec les engins agricoles pendant la saison estivale)

Les infrastructures actuelles (voirie, eau potable, assainissement, sécurité) ne sont pas dimensionnées pour un tel afflux.

Enfin, ce camping mettrait en péril l'identité même de notre village, son calme, sa convivialité et son patrimoine. Nous ne voulons pas devenir une "zone touristique" déshumanisée, mais rester un lieu de vie authentique, respectueux de son histoire et son environnement.

Contribution n°95 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 11h54

Non à un projet démesuré au seul bénéfice d'intérêts privés

Il est inacceptable qu'un projet de cette ampleur serve essentiellement à enrichir une seule personne dont les liens avec ce projet sont bien connus dans la région. L'objectif réel semble moins être le développement du village que le remplissage d'un portefeuille déjà bien garni.

Quant à l'argument de la création d'emplois, il est essentiel de souligner que sur la grande camping de Conchil, seulement 15 personnes sont employées, et ce uniquement de manière saisonnière. Ce chiffre faible montre que, même dans le cadre d'un projet touristique plus large, la promesse d'une véritable création d'emplois durables pour la communauté locale est largement surestimée. Les emplois qui seront créés dans ce projet ne profiteront pas aux habitants de Colline-Beaumont, mais à un nombre restreint de travailleurs saisonniers, dans un cadre de travail précaire.

Si ce projet avait été un véritable projet local, pensé avec et pour les habitants, il aurait pu prendre une toute autre forme : un petit camping respectueux de l'environnement, réservé aux randonneurs, cyclotouristes ou familles modestes voyageant en tente. Un accueil paysan, intégré au tissu du village, avec une petite épicerie tenue par un habitant de Colline-Beaumont, aurait pu être source de vie et de liens humains.

Mais ici, il s'agit d'un projet industriel, fermé sur lui-même, qui ne laisse aucune place à l'économie locale. Une opération de plus à visée spéculative, au mépris du cadre de vie et de la volonté des habitants.

Nous refusons que notre village devienne le théâtre d'enrichissements personnels déguisés en « projets touristiques ». Le respect des citoyens passe avant les profits de quelques-uns.

Contribution n°96 (Web)

Proposée par Henry (henry.verbrugghe@gmail.com) Déposée le mardi 13 mai 2025 à 12h19

Adresse postale : 13 Esplanade Parmentier 62600 Berck

Il ne me semble pas très responsable d'artificialiser, toujours un peu plus, les terres agricoles. A fortiori dans un but essentiellement mercantile, si encore cela relevait de l'intérêt général, mais c'est juste l'inverse.

Rappelons nous les inondations de l'hiver précédent et des risques pour les prochains prochains !

L'industrie du tourisme engendre déjà saturation et rejet sur la côte et à l'intérieur des terres. Alors non à ce projet démesuré. Cordialement

Contribution n°97 (Web)

Proposée par Grosot Kelly (lily02240@hotmail.fr)

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 12h48

Adresse postale : 56 Route de Colline 62180 Conchil-le-Temple

Nous sommes contre un nouveau camping aussi proche. Il y a déjà 3 camping sur conchil le temple.

Un camping supplémentaires dans le village voisin veut dire plus de passage/monde, plus de nuisance sonore, plus de voiture qui roule vite sur l'axe principal qui est une départementale.

Nous n'avons pas envie que notre lieu de vie devienne bruyant comme une autoroute.

Contribution n°98 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 15h06

Personnellement, je ne passerai pas mes vacances dans ce camp de concentration de mobili home. Halte au grignotage des sols.

Contribution n°99 (Web)

Proposée par Marie-Hélène

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 16h48

Et c'est 17 ha de terres agricoles qui disparaîtront si le projet aboutit. C'est un peu honteux quand même de privilégier le luxe à l'outil de travail. D'autant qu'il y a des équipements un peu partout.

Je ne suis plus très favorable à la défense des agriculteurs à cause du comportement de leurs représentants mais là c'est abusif. La surface est énorme et pour cette raison, je me positionne défavorable au projet.

MH

Contribution n°100 (Web)

Proposée par GDEAM-62 Présidente (gdeam.asso@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 17h08 Adresse postale : 1 rue de l'église 62170 ATTIN

Le GDEAM-62 est une association Loi 1901 qui dispose de l'agrément préfectoral départemental.

L'association s'exprime au nom de ses 370 adhérents individuels et de 4 associations adhérentes ce qui totalise plus de 500 personnes.

Si le principe d'un projet de camping de luxe tel que celui de Colline-Beaumont est prévu au SCOT de 2013, les années ont passé et l'approche de la consommation d'espace rural, en particulier, a radicalement changé.

La loi "Climat et résilience" de 2021 a pris en compte la nécessité de mettre un grand coup de frein radical à la consommation d'espace de nature comme d'espace agricole. Elle a mis à l'ordre du jour de façon impérative la sobriété foncière .

Or que nous annonce le projet de camping de Colline-Beaumont ? La consommation de 17 hectares de terres agricoles pour 500 habitats légers susceptibles d'accueillir 2000 personnes. Cela représente près de 350 m2 par résidence, tous services confondus. On est loin de la sobriété foncière pour ce terrain de camping!

L'habillage paysager avec plantations ne saurait compenser la consommation de 17 hectares de terres agricoles. Quand bien même ces terres seraient-elles exploitées aujourd'hui dans un contexte intensif, elles n'en sont pas moins des terres agricoles, peut-être exploitées à l'avenir dans un autre système. La perte de la fonction de terres agricoles est bien une réduction de la capacité des terres locales à nous nourrir.

Par ailleurs, créer de toutes pièces un hébergement pour 2000 personnes, c'est créer littéralement une ville nouvelle à l'échelle du territoire. A titre d'exemple, la ville voisine de Montreuil-sur-mer ne totalise pas 2000 habitants ! Elle est pourtant sous-préfecture et offre de nombreux services au territoire : écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, cinéma, théâtre, musée, commerces, centre des impôts...

Quels services au territoire environnant, la ville nouvelle du camping de Colline-Beaumont offrira-t-elle ? On cherche désespérément...

En revanche, cette ville nouvelle sera source de charges pour la collectivité : consommation d'eau à hauteur de celle de la ville de Montreuil en été, production de déchets à traiter, production d'eaux usées à traiter...

Cette ville nouvelle sera source de nuisances importantes pour les locaux, nuisances sonores, surcharge routière... pour un village de moins de 200 habitants !

Par ailleurs, cette ville nouvelle sera une ville de résidences secondaires, fermées une bonne partie de l'année, à l'image des résidences secondaires du littoral de la Côte d'Opale dont les volets sont fermés 8 mois sur 12.

Pour tous ces motifs, et plus spécialement au nom de la sobriété foncière, ce projet est démesuré et inadapté à ce territoire rural. Le GDEAM-62 s'y oppose en l'état.

Mariette Vanbrugghe Présidente

1 document associé (mis en annexe2)

contribution_100_Web_1.pdf

Contribution n°101 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 18h00

Non au camping à colline beaumont projet démesuré

Contribution n°102 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 18h13

Je m'oppose au futur projet de terrain de camping. Déjà ma deuxième opposition contre ce projet. Toutes les nuisances sonores, transit de voitures, ... que ça va engendrer. Nous sommes les anciens de Colline et nous voulons rester au calme !

Contribution n°103 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 18h43

Toujours contre des projets comme tropicalia ou autre. Mais contre les HLM pour amener les racailles ou autre il y a personne contre. Je suis pour ce projet. Votre raison de contre c est la jalousie de la réussite des autres. Ça va créer des emplois à l'année pour l'entretien etc et au des emplois saisonniers pour des jeunes qui veulent travailler.

5.2. Courrier déposé



Le 13 mai 2025

La présidente du GDEAM-62

GROUPEMENT DE
DEFENSE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ARRONDISSEMENT
DE MONTREUIL-SUR-MER
ET DU 62

**Participation à la consultation préalable
Projet de camping de Colline-Beaumont**

Adresse des locaux : 1, rue
de l'église 62170 Attin
Tél. et tél^é : 03 21 06 50 73
Siège social : Mairie de
Montreuil
gdeam.asso@wanadoo.fr

Le GDEAM-62 est une association Loi 1901 qui dispose de l'agrément préfectoral départemental.

L'association s'exprime au nom de ses 370 adhérents individuels et de 4 associations adhérentes ce qui totalise plus de 500 personnes.

Si le principe d'un projet de camping de luxe tel que celui de Colline-Beaumont est prévu au SCOT de 2013, les années ont passé et l'approche de la consommation d'espace rural, en particulier, a radicalement changé.

La loi "Climat et résilience" de 2021 a pris en compte la nécessité de mettre un grand coup de frein radical à la consommation d'espace de nature comme d'espace agricole. Elle a mis à l'ordre du jour de façon impérative la sobriété foncière .

Or que nous annonce le projet de camping de Colline-Beaumont ? La consommation de 17 hectares de terres agricoles pour 500 habitats légers susceptibles d'accueillir 2000 personnes. Cela représente près de 350 m² par résidence, tous services confondus. On est loin de la sobriété foncière pour ce terrain de camping !

L'habillage paysager avec plantations ne saurait compenser la consommation de 17 hectares de terres agricoles. Quand bien même ces terres seraient-elles exploitées aujourd'hui dans un contexte intensif, elles n'en sont pas moins des terres agricoles, peut-être exploitées à l'avenir dans un autre système. La perte de la fonction de terres agricoles est bien une réduction de la capacité des terres locales à nous nourrir.

Par ailleurs, créer de toutes pièces un hébergement pour 2000 personnes, c'est créer littéralement une ville nouvelle à l'échelle du territoire. A titre d'exemple, la

ville voisine de Montreuil-sur-mer ne totalise pas 2000 habitants ! Elle est pourtant sous-préfecture et offre de nombreux services au territoire : écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, cinéma, théâtre, musée, commerces, centre des impôts...

Quels services au territoire environnant, la ville nouvelle du camping de Colline-Beaumont offrira-t-elle ? On cherche désespérément...

En revanche, cette ville nouvelle sera source de charges pour la collectivité : consommation d'eau à hauteur de celle de la ville de Montreuil en été, production de déchets à traiter, production d'eaux usées à traiter...

Cette ville nouvelle sera source de nuisances importantes pour les locaux, nuisances sonores, surcharge routière... pour un village de moins de 200 habitants !

Par ailleurs, cette ville nouvelle sera une ville de résidences secondaires, fermées une bonne partie de l'année, à l'image des résidences secondaires du littoral de la Côte d'Opale dont les volets sont fermés 8 mois sur 12.

Pour tous ces motifs, et plus spécialement au nom de la sobriété foncière, ce projet est démesuré et inadapté à ce territoire rural. Le GDEAM-62 s'y oppose en l'état.

Mariette Vanbrugghe
Présidente